



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2020-110

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-11-03-001 - Arrêté du 3 novembre 2020 portant approbation de l'avenant n°5 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Normand'e-santé" (62 pages)	Page 5
R28-2020-10-16-004 - ARRETE MODIFICATIF N°10 EN DATE DU 16 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DES ANDELYS (3 pages)	Page 68
R28-2020-10-27-003 - ARRETE MODIFICATIF N°10 EN DATE DU 27 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY (3 pages)	Page 72
R28-2020-07-27-006 - ARRETE MODIFICATIF N°11 EN DATE DU 27 JUILLET 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE AU PERCHE (6 pages)	Page 76
R28-2020-07-30-010 - ARRETE MODIFICATIF N°11 EN DATE DU 30 JUILLET 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE (5 pages)	Page 83
R28-2020-09-07-003 - ARRETE MODIFICATIF N°11 EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER HENRI BECUREL A ROUEN (3 pages)	Page 89
R28-2020-10-30-004 - ARRETE MODIFICATIF N°12 DU 30 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER FRANCOIS BACLESSE DE CAEN (3 pages)	Page 93
R28-2020-10-16-006 - ARRETE MODIFICATIF N°12 EN DATE DU 16 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER EURE SEINE (3 pages)	Page 97
R28-2020-10-16-008 - ARRETE MODIFICATIF N°12 EN DATE DU 16 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER EURE SEINE (3 pages)	Page 101
R28-2020-10-16-007 - ARRETE MODIFICATIF N°16 EN DATE DU 16 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIRE (3 pages)	Page 105
R28-2020-10-27-004 - ARRETE MODIFICATIF N°2 EN DATE DU 27 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOIS PETIT A SOTTEVILLE LES ROUEN (3 pages)	Page 109
R28-2020-06-11-005 - ARRETE MODIFICATIF N°22 EN DATE DU 11 JUIN 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN (3 pages)	Page 113

R28-2020-10-27-005 - ARRETE MODIFICATIF N°6 EN DATE DU 27 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE (5 pages)	Page 117
R28-2020-10-16-005 - ARRETE MODIFICATIF N°7 EN DATE DU 16 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE (3 pages)	Page 123
R28-2020-07-21-007 - ARRETE MODIFICATIF N°8 EN DATE DU 21 JUILLET 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE (3 pages)	Page 127
R28-2020-10-30-005 - ARRETE MODIFICATIF N°8 EN DATE DU 30 OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE (3 pages)	Page 131
R28-2020-11-04-001 - Arrêté n° DAP-2020-005 portant sur la suspension de la formation préparant au diplôme de cadre de santé pour la période des semaines 46 à 51 (09/11/2020 au 20/12/2020) - Durée : 6 semaines (2 pages)	Page 135
R28-2020-11-04-002 - Arrêté n° DAP-2020-006 portant sur la suspension de la formation préparant au diplôme d'Etat infirmier de bloc opératoire pour la période des semaines 46 à 51 (09/11/2020 au 20/2/2020) - Durée : 6 semaines (2 pages)	Page 138
R28-2020-10-28-006 - ARRETE PORTANT AUTORISATION DE REALISER LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS BIOLOGIQUES POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE MEDICALE « DETECTION DU GENOME DU SARS-COV-2 PAR TEST ANTIGENIQUE » DU 28 OCTOBRE 2020 (2 pages)	Page 141
R28-2020-10-28-007 - ARRETE PORTANT AUTORISATION DE REALISER LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS BIOLOGIQUES POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE MEDICALE « DETECTION DU GENOME DU SARS-COV-2 PAR TEST ANTIGENIQUE » DU 28 OCTOBRE 2020 (2 pages)	Page 144
R28-2020-10-29-005 - ARRETE PORTANT AUTORISATION DE REALISER LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS BIOLOGIQUES POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE MEDICALE « DETECTION DU GENOME DU SARS-COV-2 PAR TEST ANTIGENIQUE » DU 29 OCTOBRE 2020 (2 pages)	Page 147
R28-2020-10-29-004 - ARRETE PORTANT FIXATION DU TARIF DE PRESTATION APPLICABLE AU CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES GRANVILLE A COMPTEUR DU 1ER NOVEMBRE 2020 (2 pages)	Page 150
R28-2019-11-24-001 - Décision de déclaration de caducité pour le CHI Elbeuf Louviers Val de Reuil du programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé "Mieux vivre avec une maladie rénale chronique" (2 pages)	Page 153
R28-2020-07-21-006 - Décision de refus de renouvellement d'autorisation pour le CHU de Rouen du programme d'éducation thérapeutique dans la prise en charge du patient douloureux chronique (2 pages)	Page 156
R28-2020-10-19-005 - DECISION DU 19 OCTOBRE 2020 PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DU 14 FEVRIER 2019 DE DISPENSER A DOMICILE DE L'OXYGENE A USAGE MEDICAL POUR LE SITE DE RATTACHEMENT IMPLANTE 18 RUE DES FACONNIERS, 2 CHAUSSEE DU PARC A VAL-DE-REUIL (3 pages)	Page 159

R28-2020-10-28-005 - DECISION DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE PROLONGATION DE REPLACEMENT DU PHARMACIEN TITULAIRE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE SELURL « PHARMACIE LENEGRE » A CHANU (61800) (3 pages)	Page 163
R28-2020-10-26-006 - DECISION PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE EXPLOITE PAR LA SELAS DE BIOLOGISTES MEDICAUX « CERBALLIANCE NORMANDIE » (FERMETURE ET OUVERTURE DE SITE A HONFLEUR) (4 pages)	Page 167
R28-2020-10-23-007 - DECISION PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITE DE CHIRURGIE ESTHETIQUE AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER DU BELVEDERE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE (2 pages)	Page 172

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-11-03-001

Arrêté du 3 novembre 2020 portant approbation de
l'avenant n°5 à la convention constitutive du Groupement
de Coopération Sanitaire "Normand'e-santé"

*Arrêté du 3 novembre 2020 portant approbation de l'avenant n°5 à la convention constitutive du
Groupement de Coopération Sanitaire "Normand'e-santé"*

**ARRÊTÉ DU 3 NOVEMBRE 2020 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°5
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE
«NORMAND'E-SANTÉ»**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

Vu le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» approuvée par ses membres fondateurs en date du 21 novembre 2019 ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des «Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie» et «Groupement de coopération sanitaire normand e-santé» ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des «Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie» et «Groupement de coopération sanitaire normand e-santé» ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du «Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie» ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du «Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie» ;

Vu la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu le courrier du Directeur du CCAS d'ÉVREUX exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» et sollicitant le retrait de l'EHPAD Azémia et l'EHPAD La Filandière d'ÉVREUX en date du 5 juillet 2019 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Miséricorde de SEES exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 27 novembre 2019 ;

Vu le courrier du gérant de la Maison Médicale de la Plaine de VAL-DE-REUIL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 28 mai 2020 ;

Vu le courriel de l'Adjointe de Direction à la suite de la création de l'Association Sainte Marie – Saint Joseph à ROUEN qui a absorbé l'EHPAD Sacré Cœur d'Ernemont à ROUEN, l'EHPAD La Compassion à ROUEN et l'EHPAD Castel Saint Jacques à SAINT JACQUES SUR DARNETAL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 8 juin 2020 ;

Vu le courrier du Directeur Général de l'Association Gaston MIALARET exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 9 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 23 juin 2020 qui approuve à l'unanimité l'avenant N°5 de la convention ;

Vu la demande formulée en date du 10 juillet 2020 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant N°5 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» ;

CONSIDERANT l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

CONSIDERANT que l'objet de l'avenant N°5 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er} : L'avenant N°5 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «Normand'e-santé» portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050) Cedex 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 3 : Le Directeur de l'Appui à la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 3 novembre 2020

Monsieur Thomas DEROCHE,

ARS de Normandie
Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Normandie
de l'Appui à la Performance,
Yann LEQUET

Annexe : Avenant N°5 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «Normand'e-santé»

**ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE
NORMAND'E-SANTE**

MARDI 23 JUIN 2020

AVENANT 5

**AVENANT N°5
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COOPERATION SANITAIRE " Normand'e-Santé"**

VU le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

VU l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié 20 Juillet 2018 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié 8 avril 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié 27 septembre 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié 19 juin 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du **23 juin 2020** ;*

Les soussignés,

1. ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale CHERBOURG EN COTENTIN (50)
2. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
3. ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte HEROUVILLE ST CLAIR (14)
4. ADMR de MONTVILLE
5. AIR Partenaire Santé
6. ANIDER
7. ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction
8. APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique
9. APRIC Amélioration de la Prise en charge de l'Insuffisance Cardiaque
10. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées
11. AUB Santé (HAD) de SAINT GREGOIRE
12. Association Déploiement Outils Communicants (ADOC Normandie)
13. Association PREHAD 276
14. Autour de la Personne Agée - Service à la personne
15. Basse-Normandie Santé
16. Cabinet Médical d'EVREUX
17. CCAS d'EVREUX
18. CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie
19. CCAS de DIVES SUR MER
20. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité
21. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité
22. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité
23. Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU
24. Centre François Baclesse
25. Centre Hébergement et Accompagnement Gérontologique de PACY SUR EURE
26. Centre Henri Becquerel
27. Centre Hospitalier ALENCON-MAMERS
28. Centre Hospitalier AUNAY BAYEUX - CHAB
29. Centre Hospitalier Caux Vallée de Seine
30. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
31. Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE
32. Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN
33. Centre Hospitalier de BERNAY
34. Centre Hospitalier de CARENTAN
35. Centre Hospitalier de COUTANCES
36. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
37. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier
38. Centre Hospitalier de DIEPPE
39. Centre Hospitalier de EU
40. Centre Hospitalier de FALAISE
41. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
42. Centre Hospitalier de GISORS

43. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
44. Centre Hospitalier de la Risle
45. Centre Hospitalier de L'AIGLE
46. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques
47. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson
48. Centre Hospitalier de MONT SAINT AIGNAN Le Belvédère
49. Centre Hospitalier de MORTAGNE
50. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
51. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
52. Centre Hospitalier de PONT L'EVEQUE
53. Centre Hospitalier de SAINT LO (Mémorial France-Etats-Unis)
54. Centre Hospitalier de SAINT HILAIRE DU HARCOUET
55. Centre Hospitalier de SAINT JAMES
56. Centre Hospitalier de SAINT ROMAIN DE COLBOSC (76)
57. Centre Hospitalier du Bois Petit de SOTTEVILLE LES ROUEN (76)
58. Centre Hospitalier de Verneuil sur Avre
59. Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES
60. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
61. Centre Hospitalier de VIRE
62. Centre Hospitalier du Grand Large
63. Centre Hospitalier du ROUVRAY
64. Centre Hospitalier Estran - PONTORSON
65. Centre Hospitalier Eure-Seine
66. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
67. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE MACE Les Andaines
68. Centre Hospitalier Intercommunal ELBEUF LOUVIERS VAL DE REUIL
69. Centre Hospitalier Public du Cotentin
70. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
71. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
72. Centre d'Imagerie Médicale St Quentin de BAYEUX (14)
73. Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO)
74. CICAT-Occitanie
75. CLIC Ouest Cotentin des PIEUX
76. Clinique Bergouignan d'EVREUX
77. Clinique d'ALENCON
78. Clinique Saint Antoine de BOIS-GUILLAUME
79. Clinique du Docteur Henri GUILLARD de COUTANCES
80. Clinique de L'Abbaye de FECAMP
81. Clinique des Essarts de GRAND-COURONNE
82. Clinique de L'Europe de ROUEN
83. Clinique Saint Hilaire de ROUEN
84. Clinique Megival de SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
85. Clinique Les Portes de l'Eure de VERNON
86. Clinique du Cèdre de BOIS-GUILLAUME
87. Clinique Les Ormeaux du HAVRE

88. Clinique Hemera d'YVETOT
89. Clinique Mathilde de ROUEN
90. Hôpital Privé Pasteur d'EVREUX
91. CMPP et CAMSP de la Manche - Centre médico-psycho-pédagogique
92. Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDPSM)
93. CPTS Bray & Bresle Maison de Santé du Pays Neufchatelais
94. CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale de COUTANCES
95. CROP Centre Ressource de l'Ouie et de la Parole de BRETTEVILLE SUR ODON (14)
96. CSSR de BAGNOLE-DE-L'ORNE Le Parc – UGECAM
97. Dépistage des Cancers Centre Coordination Normandie CAEN
98. EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Lechanteur
99. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie
100. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou
101. EHPAD d'ATHIS-DE-L'ORNE Le Sacré Cœur
102. EHPAD d'AUBE Résidence Opale
103. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
104. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines
105. EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin
106. EHPAD de BARENTON Elisabeth Vezard
107. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches
108. EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Corneilles
109. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude
110. EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers
111. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
112. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
113. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Résidence les Chanterelles
114. EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne
115. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame
116. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
117. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge
118. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
119. EHPAD de CAEN Les Résidences Saint Benoit
120. EHPAD de CAEN Résidence La Demi Lune Groupe Les Matines
121. EHPAD de CAEN Résidence Beaulieu
122. EHPAD de CAEN La Palmeraie (Les Matines)
123. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
124. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri
125. EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat
126. EHPAD de CARQUEBUT
127. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aïnés
128. EHPAD de CAUDEBEC-EN- CAUX Maurice Collet
129. EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche
130. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure
131. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
132. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye

133. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
134. EHPAD de CETON Résidence NEYRET
135. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
136. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise
137. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage
138. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de la Buaille
139. EHPAD de CLECY Le Beau Site
140. EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité
141. EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ
142. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
143. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
144. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
145. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls
146. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia
147. EHPAD de CREANCES-LESSAY - CIAS CC Côte Ouest Centre Manche
148. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
149. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
150. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze
151. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines
152. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
153. EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade
154. EHPAD de FLEURY-SUR-ORNE Le Florilège
155. EHPAD de FONTENAY-LE-PESNEL Les deux fontaines
156. EHPAD de GRANVILLE Résidence l'Émeraude
157. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel
158. EHPAD de LA CHAPELLE-D'ANDAINE Résidence L'Orée des Bois
159. EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne
160. EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury
161. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
162. EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel
163. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
164. EHPAD de LE HOULME La Source
165. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
166. EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune
167. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
168. EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines
169. EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces
170. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
171. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence
172. EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre
173. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
174. EHPAD de MARIIGNY Les Hortensias
175. EHPAD de MAROMME Le Village des Aubépins
176. EHPAD de MESNIL ESNARD Moulin des Prés
177. EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité

178. EHPAD de MONTVILLE Les Myosotis
179. EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs
180. EHPAD de NOTRE DAME DE BONDEVILLE Côte de Velours
181. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
182. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
183. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
184. EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls
185. EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph
186. EHPAD de ROUEN La Pleiade
187. EHPAD de ROUEN Les Sapins
188. EHPAD de ROUEN Sacré Cœur
189. EHPAD de ROUEN Tiers Temps
190. EHPAD de RUGLES André Couturier
191. EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère
192. EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Résidence Le Bois de la Rose
193. EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques
194. EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair
195. EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence
196. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY château Blanc ProBTP
197. EHPAD de SAINT GATIEN DES BOIS Résidence St Gatien
198. EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS L'Horizon
199. EHPAD de SAINT LO Anne Leroy
200. EHPAD de SAINTE MERE EGLISE
201. EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie
202. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
203. EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMPTE Les Lices-Jourdan
204. EHPAD de SAINT SENIER DE BEUVRON Maison d'Accueil du Beuvron
205. EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD
206. EHPAD de SAINT VAAST LA HOUQUE Val de Saire
207. EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines
208. EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil
209. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
210. EHPAD de THAON Résidence du Parc
211. EHPAD de THURY HARCOURT Asile de Marie
212. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
213. EHPAD de TORIGNY-SUR-VIRE La Clairière des Bernardins
214. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides
215. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles
216. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
217. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
218. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
219. EHPAD de VASSY Les demeures des Glycines
220. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
221. EHPAD de VIMOUTIERS Résidence La Vie
222. EHPAD de VIRE Symphonia

223. EHPAD d'ECOUCHE
224. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
225. EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand
226. EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité
227. EHPAD d'EVREUX Augustin Azemia
228. EHPAD d'EVREUX La Filandière
229. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence
230. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt
231. EHPAD d'HEROUVILLE SAINT CLAIR Asialys
232. EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité
233. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
234. EHPAD d'ISNEAUVILLE Résidence La Buissonnière
235. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
236. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
237. EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age
238. EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre
239. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
240. EHPAD Fondation Beauvils de FORGES LES EAUX
241. EHPAD Jean Ferrat du TREPORT
242. EHPAD Korian Ville en Vert de BRETEUIL SUR ITON
243. EHPAD Lefebvre-Blondel-Dubus de GAILLEFONTAINE
244. EHPAD Les Jardins de Matisse de GRAND QUEVILLY
245. EHPAD Pierre Wadier de TRUN
246. EHPAD Public du Havre Les Escales
247. EHPAD Résidence Albert Jean de LUNERAY
248. EHPAD Résidence du Duc d'AUMALE
249. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
250. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
251. EPSM de CAEN (CHS)
252. Etablissement Public de Santé de BELLEME
253. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
254. Fédération Hospitalière France (FHF)
255. Fédération Hospitalière Privée (FHP)
256. Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) de Normandie
257. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
258. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
259. Fondation Bon Sauveur de La Manche
260. Fondation Hospitalière de LA MISERICORDE
261. GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage
262. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE
263. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
264. Groupe Médical des Eaux Mêlées de DUCLAIR
265. Guillaume Centre de Coordination en Cancérologie CAEN
266. HAD d'ARGENTAN Soins Santé

267. HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin
268. HAD de CAEN Croix Rouge
269. Hôpital-HAD Croix Rouge Française de BOIS GUILLAUME
270. Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle
271. Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
272. Hôpital Local de SEES
273. Hopital local du NEUBOURG
274. Hôpital Privé de CAEN Saint Martin
275. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
276. Imagerie de ROUEN Les Deux Rives
277. Imagerie Médicale du 109 FLERS
278. Imagerie Médicale La Licorne de SAINT LO
279. IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs
280. IME/IMPRO du HAVRE La renaissance
281. IME/Itep de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
282. IMS de BOLBEC
283. Institut Inter-régional de Cancérologie TUBIANA
284. Itep Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
285. Korian d'OUISTREHAM Thalatta
286. Korian d'ALENCON Le Diamant
287. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do
288. Korian de BUEIL Val Aux Fleurs
289. Korian de CAEN Brocéliande
290. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde
291. Korian de LISIEUX Villa Bérat
292. Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye
293. Korian de PERRIERS-SUR-ANDELLE Jardin de l'Andelle
294. Korian de ROUEN Le Jardin
295. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
296. Korian de VERNON Nymphéas Bleus
297. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette
298. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon
299. Korian d'IFS Côte Normande
300. Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune
301. Korian de RUGLES La Risle
302. Korian SAINT MARTIN D'AUBIGNY William Harvey
303. LADAPT de CAUDEBEC LES ELBEUF
304. Le Normandy
305. MAIA Bocage Ornaïs
306. MAIA Centre Orne d'ALENCON
307. MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE
308. MAIA Orne Est
309. MAIRIE - Association Télémédecine de SAINT GEORGES ROUELLEY

310. Maison de Santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY (76)
311. Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER (50)
312. Maison de Santé de GAILLEFONTAINE
313. Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE
314. MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville
315. MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76
316. MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte
317. MAS d'EPAIGNES
318. MAS d'EVREUX Home Nicolas
319. MCE-M3C Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
320. Association Régionale Normandys (ARN)
321. Nouvel Hôpital de Navarre
322. PlaNETh Patient CAEN
323. Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY
324. Pôle Santé Ouest Cotentin - LES PIEUX
325. Polyclinique d'AVRANCHES La Baie
326. Polyclinique de DEAUVILLE
327. Polyclinique de LISIEUX
328. Polyclinique de SAINT LO La Manche
329. Polyclinique d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin
330. Polyclinique du Parc
331. PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé
332. PSLA d'Honfleur de EQUEMAUVILLE (14)
333. PSLA de LA HAYE DU PUITTS
334. PSLA de L'AIGLE
335. PSLA de SAINT JAMES
336. PSLA de VILLEDIEU LES POELES
337. PSLA du Bassin de VIRE
338. PSLA DEAUVILLE Côte Fleurie
339. PTA Orne de MORTAGNE AU PERCHE
340. PTA Sud Eure de VERNEUIL SUR AVRE
341. PTA Vexin, Maison de Soins et de Promotion de la Santé de GAILLON
342. P2RS Plateforme Régionale de Ressources et Santé de EVREUX
343. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
344. Radiologie CAEN Saint Martin
345. RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques
346. RéPsyRED 76 Réhabilitation Psychosociale
347. Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA)
348. Réseau DOU SO PAL Réseaux territorial d'accompagnement et de soins palliatifs de l'Estuaire
349. Réseau ONCO Basse-Normandie
350. Réseau ONCO Normand
351. Réseau Périnatalité Haute Normandie
352. Réseau Respect
353. Résidence de la scie de SAINT CRESPIN

- 354. RESOPAL Territoire de Dieppe
- 355. RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine
- 356. RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques
- 357. EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph
- 358. SESAME Autisme Normandie
- 359. Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais LE HAVRE
- 360. Soigner Ensemble au Pays d'ALENCON
- 361. SOS Médecins de CAEN (14)
- 362. SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
- 363. TELAP
- 364. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot
- 365. Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé (URAASS)
- 366. Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) Normandie
- 367. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie
- 368. URPS Infirmiers Normandie
- 369. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
- 370. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes
- 371. Ville de CAEN
- 372. XRAY

Sont convenus des stipulations suivantes :

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **23 juin 2020**.

L'avenant 5 a pour objet :

- Le transfert du siège social du GCS Normand'e-santé
 - L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé ;
 - Le retrait de membres du GCS Normand'e-santé ;
 - Les modifications relatives à la dénomination de membres.
-
- Suite à la dévolution de l'ADOC, membre délibératif du Collège B « Ville », vers l'URML, membre consultatif Collège E « Consultatif », **s'est retiré du groupement**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, le **membre délibératif** L'ADOC.
 - Suite à la fusion absorption de l'EHPAD « Cote de Velours » à Notre Dame de BONDEVILLE et de l'EHPAD Les Myosotis à MONTVILLE au profit de l'EHPAD « Village des Aubépins » de MAROMME :
 - **Se sont retirés**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, les **membres délibératifs** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux » l'EHPAD « Cote de Velours » à Notre Dame de BONDEVILLE et de l'EHPAD Les Myosotis à MONTVILLE
 - **Modification de la dénomination** l'EHPAD « Village des Aubépins » de MAROMME en EHPAD « Le Trait d'union du Cailly » de MAROMME
 - Suite à la création de l'Association Sainte Marie - Saint Joseph à ROUEN qui a absorbé l'EHPAD Sacré Cœur d'Ernemont à ROUEN (Membre délibératif du Collège C), l'EHPAD La Compassion à ROUEN, et l'EHPAD Castel St Jacques à ST JACQUES SUR DARETAL :
 - **A adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, le **membre délibératif** : Association « Sainte Marie - Saint Joseph » à ROUEN (Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »)
 - **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, le **membre délibératif** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux » l'EHPAD Sacré Cœur d'Ernemont à ROUEN
 - Suite à la fusion des associations CLIC Ouest Cotentin et CLIC Nord Est Cotentin, l'assemblée générale du **23 juin 2020**, a pris acte du **changement de dénomination** du membre délibératif CLIC Ouest du Cotentin en la CLIC du Cotentin (Collège D « Réseaux de santé et structures transversales »)
 - Suite à l'adhésion du CCAS d'EVREUX approuvée lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2019, se sont retirés sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, les **membres délibératifs** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux », l'EHPAD Azémia et EHPAD La Filandière qui dépendent du CCAS d'EVREUX

- **Ont adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, les **membres délibératifs** suivants :

Collège A « Établissements Sanitaires »

1. Association Pierre Noal à BAGNOLES DE L'ORNE
2. Association Médicale des Urgences du HAVRE
3. Clinique Boucles de la Seine à YVETOT

Collège B « Ville »

1. PSLA de Coutances
2. Maison Médicale de la Plaine à VAL DE REUIL

Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

1. Association Gaston MIALARET à CAEN
2. CCAS de COUTANCES
3. EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères (Association Omeg'age)
4. EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médicis
5. EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents
6. EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux
7. EHPAD de SEES Miséricorde
8. Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées
9. UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME

Collège D « Réseaux de santé et structures transversales »

1. TELEPHARM

Article I : Transfert du siège social du GCS Normand'e-santé

Le siège social du Groupement est fixé au 7 longue vue des astronomes 14111 LOUVIGNY

Article II : Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ANIDER	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme CAUET Christelle	16,13 €
Association Médicale des Urgences du Havre	Association Loi 1901	114 rue Jules Siegfried 76600 LE HAVRE	M. DUMENIL Jean-Luc	16,13 €
Association Pierre Noal	Association Loi 1901	17 avenue Docteur J. Aimez BP 12 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. LAMBERT Fabien	16,13 €
AUB Santé de SAINT GREGOIRE	Etablissement sanitaire	1 boulevard de la Boutière CS 86846 35768 SAINT GREGOIRE	M. ROLLAND Philippe	16,13 €
Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André	16,13 €
Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 76000 ROUEN	M. VERA Pierre	16,13 €
Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier d'ARGENTAN	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. PEAN Stéphane	16,13 €
Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	16,13 €
Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. ALLOMBERT Joanny	16,13 €
Centre Hospitalier de BERNAY	Établissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	M. CHARBOIS Laurent	16,13 €
Centre Hospitalier de CARENTAN	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	16,13 €
Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme KARRER Séverine	16,13 €
Centre Hospitalier de COUTANCES	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. LUGBULL Thierry	16,13 €
Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. JEZEQUEL Yannig	16,13 €
Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	Mme PASQUIER Estelle	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de DIEPPE	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	M. AUTRET Jean-Yves	16,13 €
Centre Hospitalier de FALAISE	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. PEAN Stéphane	16,13 €
Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. TROUCHAUD David	16,13 €
Centre Hospitalier de GISORS Vexin	Etablissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. LISMONDE Jean-Marc	16,13 €
Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
Centre Hospitalier de L'AIGLE	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'AIGLE	M. LE BRIERE Jérôme	16,13 €
Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN	Etablissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	Mme PASQUIER Estelle	16,13 €
Centre Hospitalier de LE NEUBOURG	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. POILLERAT Didier	16,13 €
Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques	Etablissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDALAGUET Marianne	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine	Établissement public de santé	19 Avenue du Président Coty 76170 LILLEBONNE	Mme PEREZ Tina	16,13 €
Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère	Établissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur – BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	M. DIDIER Catherine	16,13 €
Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	16,13 €
Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme HATIER Alizée	16,13 €
Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY	Établissement public de santé	4 Route de Gaillfontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle	Établissement public de santé	64 Route de Listieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. ANQUETIL Bruno	16,13 €
Centre Hospitalier de PONT-L'ÉVEQUE	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'ÉVEQUE	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran	Établissement public de santé	7 chaussée ville Cherel 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-États-Unis	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. LUGBULL Thierry	16,13 €
Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. GLEVAREC Vincent	16,13 €
Centre Hospitalier de SAINT-JAMES	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	M. GLEVAREC Vincent	16,13 €
Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC	Établissement public de santé	8 Avenue du Général de Gaulle 76460 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Mme GERARD Isabelle	16,13 €
Centre Hospitalier de SAINT-VALÉRY-EN-CAUX Le Grand Large	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALÉRY EN CAUX	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,13 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit	Établissement public de santé	8 Avenue de la Libération 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Lucien	16,13 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Vincent	16,13 €
Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	Mme LEFRANC Laura	16,13 €
Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES	Établissement public de santé	12 rue Jean Gasté 50800 VILLEDIEU LES POELES	M. ALLOMBERT Joanny	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
Centre Hospitalier de VIRE	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. TROUCHAUD David	16,13 €
Centre Hospitalier d'EU	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,13 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX CEDEX	M. CHARBOIS Laurent	16,13 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre	Établissement public de santé	62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. WATERLOT Patrick	16,13 €
Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises	Etablissement public de santé	100 avenue du Président François Mitterrand 76400 FECAMP	M. LEFEVRE Richard	16,13 €
Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur Marie Boitier 61600 LA FERTE-MACE	M. TROUCHAUD David	16,13 €
Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	M. POILLERAT Didier	16,13 €
Centre Hospitalier Universitaire de CAEN	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. VARNIER Frédéric	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN	Établissement public de santé	1, Rue de Germont 76000 ROUEN	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
Clinique Bergouignan d'EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	16,13 €
Clinique Boucles de la Seine YVETOT	SAS	9 rue du Champs de Course 76190 YVETOT	M. LIEVREMONT	16,13 €
Clinique d'ALENCON	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. BERARD Pierre-François	16,13 €
Clinique de L'Abbaye FECAMP	Société anonyme	104 avenue Pdt F Mitterrand 76400 FECAMP	Mme DUQUENNOY Camille	16,13 €
Clinique de L'Europe ROUEN	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28, Rue de Méridienne – BP 2048 X 76040 ROUEN CEDEX	Mme ARIMANE Odile	16,13 €
Clinique des Essarts GRAND-COURONNE	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	Mme CADET Lyliya	16,13 €
Clinique Des Ormeaux LE HAVRE	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAVRE	M. NJINOU-NGINKEU Bertin	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. TATARD Ivan	16,13 €
Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	16,13 €
Clinique Hemera YVETOT	Société par Actions Simplifiée (SAS)	25 Rue Félix Faure - BP 177 76195 YVETOT CEDEX	M. WAECHTER Emmanuel	16,13 €
Clinique Les Portes de l'Eure VERNON	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. SAVINO Tristan	16,13 €
Clinique Mathilde ROUEN	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	16,13 €
Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	Société anonyme à directoire	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	Mme POUSSE Marie Christine	16,13 €
Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	Mme CHASTAN Delphine	16,13 €
Clinique Saint Hilaire ROUEN	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias	16,13 €
CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	16,13 €
Etablissement Public de Santé de BELLEME	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	16,13 €
Fondation Bon Sauveur de La Manche	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	16,13 €
Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde	Fondation	15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRİKORIAN Myriam	16,13 €
Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)	Etablissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	M. Martin TREL CAT	16,13 €
HAD de CAEN Croix Rouge Française	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme CHERRIERE Malika	16,13 €
Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle	Etablissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme MAILLARD Brigitte	16,13 €
Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)	Etablissement public de santé	BP 119 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Mme PALLADITCHEFF Catherine	16,13 €
Hôpital local de SEES	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. LEBRIERE Jérôme	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Hôpital privé de CAEN Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. BOUCHARD Raphaël	16,13 €
Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. Stéphan VALES	16,13 €
Hôpital privé Pasteur EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	16,13 €
Hopital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif	Chemin de la Bretèque 76230 BOIS GUILLAUME	Mme CHERRIERE Malika	16,13 €
Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	16,13 €
Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	Mme BLANC Agnès	16,13 €
Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	16,13 €
Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	M. DUMONT Arnaud	16,13 €
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Polyclinique d'AVRANCHES La Baie	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	Mme TESSIER Véronique	16,13 €
Polyclinique de CAEN Le Parc	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Gynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	16,13 €
Polyclinique de DEAUVILLE	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	M. LOUIS Patrick	16,13 €
Polyclinique de LISIEUX	MCO privé	175 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. LOUIS Patrick	16,13 €
Polyclinique de SAINT LO La Manche	Etablissement Privé de santé	45 rue Koëinig 50000 SAINT LO	Mme RAIMBOURG Coralie	16,13 €
Polyclinique d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDEVILLE- HAINNEVILLE	Mme LEGOUPIL Béatrice	16,13 €

Collège B – Collège « Ville »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Télémédecine de SAINT GEORGES	Association	mairie 26 Grande Rue 51720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	Mme JOSROLAND Suzy	40,54 €
Cabinet Médical EVREUX	Cabinet médical libéral de groupe	16 rue des Fusilles 27000 EVREUX	M. GIRAULT Christophe	40,54 €
CCAS de DIVES SUR MER	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	40,54 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité	Société Mutualiste	Pôle de Santé Argouges 42 rue de Beauvais 14400 BAYEUX	M. BODIN Tanguy	40,54 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité	Société Mutualiste	34 rue Gaston Manneville 14160 DIVES SUR MER	M. BODIN Tanguy	40,54 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité	Société Mutualiste	58 Avenue de la cavée 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. BODIN Tanguy	40,54 €
Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française	Association de type loi 1901	Croix Rouge Française Centre de Santé Infirmier 9 bis rue du Pont Cel 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme FIQUET LEVEQUE Corinne	40,54 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CIM - Centre d'Imagerie Médicale Saint Quentin	SCM Imagerie Médicale	31 Rue Saint-Quentin 14400 BAYEUX	Mme SERRA Paola	40,54 €
CPTS Bray & Bresle Maison de Santé du Pays Neufchatelois	Association	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. FRICHET Jacques	40,54 €
CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES	SELARL	3 Rue de la Croûte 50200 COUTANCES	Mme SAHEL Michèle	40,54 €
Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR	SCM	188 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	Mme CALBEL Nathalie	40,54 €
HAD Soigner Ensemble au Pays d'ALENCON	Association déclarée	63 bis rue d'Alençon 61250 CONDE SUR SARTHE	M. BAROUKH Claude	40,54 €
HAD Soins Santé Argentan	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme RICHARD Anne	40,54 €
Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN	Groupement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marne 76000 ROUEN	M. LARDENOIS Laurent	40,54 €
Imagerie Médicale du 109 FLERS	SEL	109 rue de Messei 61100 FLERS	M. HURTIER Olivier	40,54 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO	SELARL	321 Rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT LO	M. EL JANATI Hassane	40,54 €
Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER	Société Interpersonnelle de Soins Ambulatoire	437 Rue de Vieux Château 50380 SAINT PAIR SUR MER	M. KESHVADI Arash	40,54 €
Maison de santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY	SISA USB	8 route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. SCHUERS Matthieu	40,54 €
Maison de Santé GAILLEFONTAINE	SISA	2 rue de Paris 76870 GAILLEFONTAINE	M. BALOUET Bastien	40,54 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE	SISA	34 route de la Capelle 76780 CROISY SUR ANDELLE	M. BOISDIN Guillaume	40,54 €
Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine	SISA Pluridis	Rue Courtine 27100 VAL DE REUIL	M. PAUL Christophe	40,54 €
Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY	En cours	Mairie 50210 RONCEY	M. LANÉRY François	40,54 €
Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Route du Rozel 50340 LES PIEUX	M. GRAS Jean-Michel	40,54 €

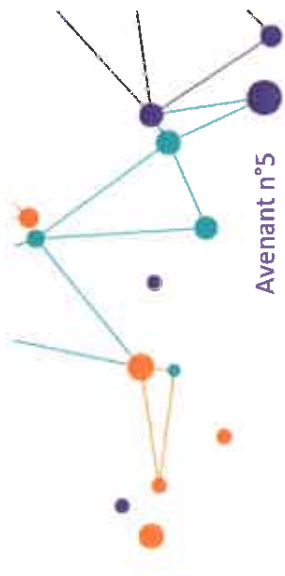
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé	Association de type loi 1901	Cabinet Médical - Pôle Vaulleuard - 9 bis rue du Poncel 14110 CONDE SUR NOIREAU	M. LEMONNIER Franck	40,54 €
PSLA de COUTANCES	Société civile de moyens	11 rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	M. DEFOLY Frédéric	40,54 €
PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	40,54 €
PSLA de LA HAYE DU PUIITS Sisa Sabinus	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines LA HAYE DU PUIITS 50250 LA HAYE	Mme ROULAND Emilie	40,54 €
PSLA de L'AIGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	40,54 €
PSLA de SAINT JAMES	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	M. MARCONNET David	40,54 €
PSLA de VILLEDIEU LES POELES	Société civile de moyens	24 rue du Général de Gaulle 50800 VILLEDIEU-LES-POELES	M. BATAILLE Olivier	40,54 €
PSLA de VIRE du Bessin	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	40,54 €
PSLA du Canton d'Honfleur	Maison de santé Multi-sites	302 Chemin de la Butte 14600 EQUEMAUVILLE	Mme BRULLARD-DELAMARE Sandrine	40,54 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Radiologie de CAEN Saint Martin	Société par Actions Simplifiée (SAS)	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	M. PIEL Gérard	40,54 €
SELARL de médecins ILC M TUBIANA	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Centre Jean Bernard 9 rue Beauverger 72000 LE MANS	Mme WEBER Virginie	40,54 €
Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais	Association de type loi 1901	Cabinet Charles Romme 118 avenue du 8 mai 1945 76610 LE HAVRE	M. BLONDET Matthieu	40,54 €
SOS Médecins CAEN	Association de type loi 1901	3 place Jean Nouzille 14000 CAEN	M. GUILLEMETTE Eric	40,54 €
X-RAY Expert en radiologie	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAVRE	Dr PUECH Nicolas	40,54 €

Collège C – Collège « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale	Association	1 rue Michel Petrucciani La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GRUSON Luc	4,98 €
ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	Association	1 Impasse des Ormes CS 80070 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CORBIER Pascal	4,98 €
ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	Association de type loi 1901	50 rue de la Poterne 50000 SAINT LÔ	Mme FOSSEY Françoise	4,98 €
ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction	Association de type loi 1901	82 Boulevard Dunois 14000 CAEN	Mme CARPENTIER Mireille	4,98 €
ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme GALEA Nathalie	4,98 €
Asso Ste Marie St Joseph	Association de type loi 1901	175 BD de l'Yser 76000 ROUEN	Mme THIERRY Caroline	4,98 €
Association Gaston MIALARET	Association Medico Sociale	4 Rue Raymonde Bail - Zae Fresnel 14000 CAEN	M. COCHET Samuel	4,98 €
EHPAD Les Hautes Bruyères BONSECOURS Association Omeg'age	Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	17 rue Léon Lebourgeois 76240 BONSECOURS	Mme PEREZ Nadine	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	M. DUJOLS Thibault	4,98 €
CCAS de COUTANCES	Etablissement public	15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	M. COUSIN Jean-Manuel	4,98 €
CCAS d'EVREUX	Etablissement Public	16 rue de la Petite Cité CS 70186 27001 EVREUX CEDEX	M. DESGARDIN Benjamin	4,98 €
CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique	Établissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	4,98 €
CIAS CC Côte Ouest Centre Manche EHPAD de CREANCES-LESSAY	Etablissement Sanitaire Médico- Social	62 rue des Ecoles 50710 CREANCES	M. LEMOIGNE Henri	4,98 €
CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole	Association déclarée	6, avenue de Glattbach 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. BISCAY Philippe	4,98 €
CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M LEYENDECKER Gilles	4,98 €
EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur	Etablissement Social et Médico- Social Communal	21 rue Fernand Lechanteur 50230 AGON COUTAINVILLE	M. BENSMINA Amar	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	4,98 €
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou	Etablissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme GAMBIER Elise	4,98 €
EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	4,98 €
EHPAD d'AUBE Résidence Opale	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. DEWEVRE Ludovic	4,98 €
EHPAD d'AUMAIE Résidence du Duc	Etablissement Social et Médico-social	3 Rue Soeur Badiou 76390 AUMAIE	M. GUILARD Christophe	4,98 €
EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	4,98 €
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	Mme TROTTE Marie	4,98 €
EHPAD de BARENTON Elisabeth Vézard	Établissement social et médico-social communal	162 rue de Montégliise 50720 BARENTON	M. VIVIER Laurent	4,98 €
EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	Mme LEGER Jennyfer	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles	Établissement social et médico-social communal	8 Rue du Petit Fontaine 76340 BLANGY SUR BRESLES	M. DELIEZ Franck	4,98 €
EHPAD de BOURGUEBUS Emerald	Établissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	4,98 €
EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers	Fonction Publique Territoriale	1 boulevard des Merisiers 50370 BRECEY	Mme HUCHET Marie-Paule	4,98 €
EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON	Établissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	Mme MILLAN Nelly	4,98 €
EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	Mme THIAM Paule	4,98 €
EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. PANNIER Philippe	4,98 €
EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne	Établissement social et médico-social communal	3 rue Jean Jaurès 27800 BRIONNE	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,98 €
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	4,98 €
EHPAD de BUCHY Gilles Martin	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	M. LE MESTRE Christophe	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CAEN Beaulieu	SA	53 Boulevard G. Pompidou 14000 CAEN	Mme MARABETI Sandrine	4,98 €
EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme SEON Pauline	4,98 €
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Malfilâtre 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	4,98 €
EHPAD de CAEN La Demi Lune Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. KAPFER Gaëtan	4,98 €
EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe Les Matines	SAS	2 rue Renée Cassin 14000 CAEN	Mme GREGOIRE Emille	4,98 €
EHPAD de CAEN Saint Benoit	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	Mme HAUBERT Stéphanie	4,98 €
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLET Clément	4,98 €
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	4,98 €

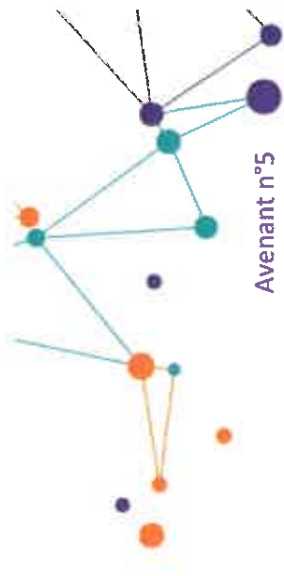
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat Mutualité	Organisme mutualiste	Allée de Flore 76380 CANTELEU	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médecins	SAS	3 Chemin Rural de St Germain 14650 CARPIQUET	Mme ELLEBOODE Laurence	4,98 €
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	M. LEBRETON Bertrand	4,98 €
EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés	Établissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	M. DELAHAIS Olivier	4,98 €
EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche	EPMS	168 rue du Général Giraud 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	Mme MEHEUT Valentine	4,98 €
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure	Société par action simplifiée	27 route de Caen 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme MAIRAND Carole	4,98 €
EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	4,98 €
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MALAPEL Sophie	4,98 €
EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CETON Résidence Neyret	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	4,98 €
EHPAD de CHANU Les Tilleuls	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	M. THIEBE Eric	4,98 €
EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaïlle	Établissement social et médico-social	7 rue de la Bucaïlle 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUIFFARD Antoine	4,98 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	19 rue du Général de Gaulle BP 67 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme LEGRAND Vanessa	4,98 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Établissement Privé à but non lucratif	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	M. SLAVIC Vincent	4,98 €
EHPAD de CLECY Le Beau Site	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	M. TITH Stéphane	4,98 €
EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité	Société Mutualiste	1 rue Victor Hugo 14460 COLOMBELLES	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD de CONCHES-EN-OUICHE	Établissement public communal d'hospitalisation	25 Rue du Docteur Paul Guilbaud 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYMECK André	4,98 €
EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme DILASSER Aurélie	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	4,98 €
EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	Mme BOUL Evelyne	4,98 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	4,98 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrante 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme GILBERT Gwael	4,98 €
EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme PLAUD Isabelle	4,98 €
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	Mme LE DIZES Gaëlle	4,98 €
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	4,98 €
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	Mme CHARLON Bénédicte	4,98 €
EHPAD de DUCEY Résidence Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	4,98 €

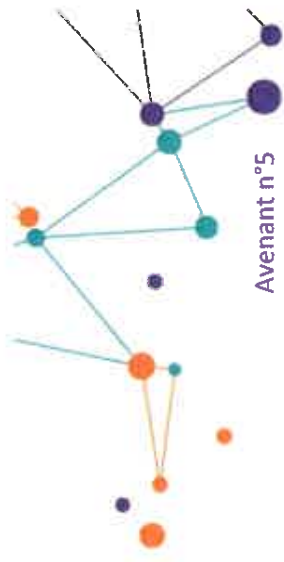
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade	Etablissement Privé à but non lucratif	La Campagne 50340 FLAMANVILLE	Mme CHELKA Valérie	4,98 €
EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Floriège	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	4,98 €
EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seules 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOU Thomas	4,98 €
EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufils	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	M. GUILARD Christophe	4,98 €
EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	M. GUILARD Christophe	4,98 €
EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebourg BP 90223 76123 GRAND QUEVILLY CEDEX	M. VENARD Jean-Marc	4,98 €
EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	4,98 €
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	4,98 €
EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne	Association privée à but non lucratif	44 rue de Flers 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	M. BEAUMONT Vincent	4,98 €
EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury	Établissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLIE	M. LE MESTRE Christophe	4,98 €
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Établissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	M. SLAVIC Vincent	4,98 €
EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel	Établissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme GHAZALI Latifa	4,98 €
EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvilliées	Établissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGE	M. AMELINE Philippe	4,98 €
EHPAD de LE HOULME La Source	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme DAMAS Claudine	4,98 €
EHPAD de LE MESNIL-ESNARD	Établissement Social et Médico-Social Communal	7 rue de Saintonge 76240 LE MESNIL-ESNARD	M. VIGNESOULT Hervé	4,98 €
EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	4,98 €
EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	4,98 €



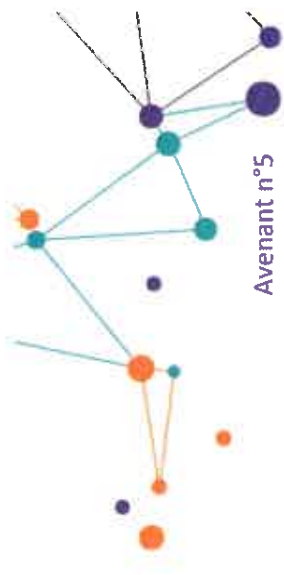
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme PHELIPEAU Isabelle	4,98 €
EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces	Etablissement public Autonome	4 rue des Ecoles 50640 LE TEILLEUL	M. VIVIER Laurent	4,98 €
EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	M. GUIARD Jean-Luc	4,98 €
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	4,98 €
EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme BOUVIER Patricia	4,98 €
EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme LEVEUGLE Dominique	4,98 €
EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,98 €
EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,98 €
EHPAD de MARIIGNY Les Hortensias	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARIIGNY LE LOZON	Mme LEROUGE Carole	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly	Etablissement public local social et médico-social	16 rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	4,98 €
EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité	Société Mutualiste	111 Rue Emile Zola 14120 MONDEVILLE	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux	SAS	664 rue du Calvaire 76750 MORGNY LA POMMERAYE	M. BOUET Jérôme	4,98 €
EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Place de l'Eglise 14620 MORTEAUX COULIBOEUF	Mme LESAGE Rachel	4,98 €
EHPAD de PASSAIS Les Myosotis	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Chemin de la Ronnerie 61350 PASSAIS	Mme LE BARRON Sandrine	4,98 €
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	4,98 €
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	4,98 €
EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls	Centre Intercommunal d'Action Sociale	Le Bourg 50520 REFFUVEILLE	Mme HUCHET Marie-Paule	4,98 €



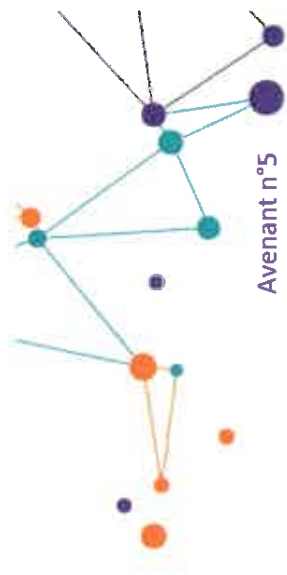
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	4,98 €
EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph	Association à but non lucratif	20 rue du Père Arson 76700 ROGERVILLE	Mme DALLET Anne	4,98 €
EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue de la Cage 76000 ROUEN	M. LEROY Thierry	4,98 €
EHPAD de ROUEN La Pleiade	Centre communal d'action sociale (CCAS)	16 Rue Jacques Fourray 76100 ROUEN	M. EMO Jean-Luc	4,98 €
EHPAD de ROUEN Les Sapins	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	4,98 €
EHPAD de ROUEN Tiers Temps	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme ELLEBOODE Laurence	4,98 €
EHPAD de RUGLES André Couturier	Etablissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	Mme MILLAN Nelly	4,98 €
EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	4 rue des Marronniers 14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL	M. LECOQ Denis	4,98 €
EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose	SAS	6 rue du Clos Bourdin 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE	Mme ARABEYRE Corinne	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEBLANC Annick	4,98 €
EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,98 €
EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Copplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY	4,98 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Périhérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DE POMMERY Laurence	4,98 €
EHPAD de SAINT GATIEN Les Matines	SAS	2 Rue des Brioteurs 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Mme PLEY Christelle	4,98 €
EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon	SAS	17 Rue de la Garenne 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme ARAMINTHE Maryse	4,98 €
EHPAD de SAINT LO Anne Leroy	Etablissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN Dominique	4,98 €
EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	4,98 €

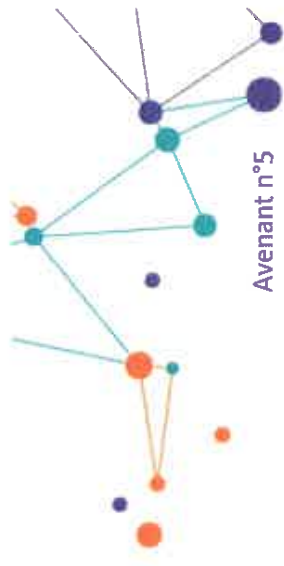


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy	Établissement social et médico-social communal	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Mme LE GUEN Florence	4,98 €
EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan	Établissement social et médico-social départemental	17 rue des Lices 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	M. LEBRETON Bertrand	4,98 €
EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD	Etablissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	Mme ABIDOS DINA	4,98 €
EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire	Etablissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	Mme Maiwenn THOËR LE BRIS	4,98 €
EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	Mme PILOT Sylvie	4,98 €
EHPAD de SAINTE MERE EGLISE	Établissement social et médico-social communal	11, rue du Général Gavin 50480 SAINTE MERE EGLISE	M. LEBRETON Bertrand	4,98 €
EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50300 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme GHAZALI Latifa	4,98 €
EHPAD de SEES Miséricorde	EHPAD à but on lucratif	60b rue d'Argentré 61500 SEES	M. DISPA François	4,98 €
EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	Mme LEPETIT Karine	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de THAON Résidence du Parc	Etablissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	Mme CINJAERE Corinne	4,98 €
EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie	Etablissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK Marie-Céline	4,98 €
EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	M. THIEBE Eric	4,98 €
EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	4,98 €
EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	4,98 €
EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles	Centre communal d'action sociale (CCAS)	2 Rue Jean Moulin 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	Mme MOLNAR Jeanine	4,98 €
EHPAD de TREVIERES L'Hexagone	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Molay-Littry 14710 TREVIERES	M. LEMOINE Aurélien	4,98 €
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme LE DIZES Gaëlle	4,98 €
EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme LE CORR Emilie	4,98 €



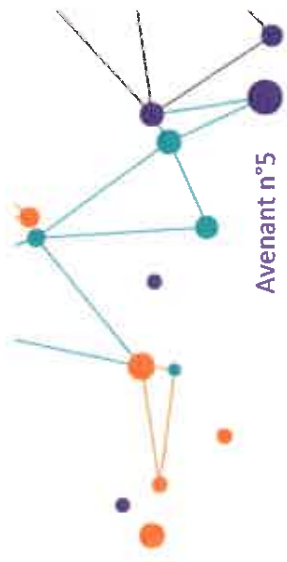
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de TRUN Pierre Wadier	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	M. RIANT Yves	4,98 €
EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	Mme BOUDOU Eve	4,98 €
EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	4,98 €
EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie	SAS	Route d'Orbec 61120 VIMOUTIERS	Mme AVELINE Claire	4,98 €
EHPAD de VIRE Symphonia	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	4,98 €
EHPAD d'ECOUCHE	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	M. RIANT Yves	4,98 €
EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents	Etablissement médico-Social public autonome	Route du Moulinet BP 6 27440 ECOUIS	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Etablissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	M. EUDE Stéphane	4,98 €
EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand	Etablissement social et médico-social	10 place de l'Eglise 76630 ENVERMEU	M. AUTRET Jean-Yves	4,98 €
EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité	Société Mutualiste	Rue Olympe de Gouges ZAC de l'Orée du Golf 14610 EPRON	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin	SAS	Rue Damilaville BP 31 76790 ETRETAT	Mme CHARNET Sonia	4,98 €
EHPAD d'EVREUX Villa la Providence	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	M. DUPUIS Jean-Charles	4,98 €
EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt	Etablissement social et médico-social communal	4 Place Françoise de Brancas 27800 HARCOURT	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,98 €
EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	4,98 €
EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité	Société Mutualiste	4 rue Elsa Triolet 14123 IFS	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	4,98 €
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme JEANNE Pascale	4,98 €
EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 avenue Colonel Dawson - BP 111 14150 OUISTREHAM	Mme PINEAU Gaëlle	4,98 €
EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre Mutualité	Organisme mutualiste	78 Rue Saint Just 76600 LE HAVRE	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD du TREPOT Jean Ferrat	Etablissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPOT	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,98 €
EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	4,98 €
EHPAD La Demeure Saint-Clair SAINT CLAIR SUR L'ELLE	EURL	17 rue de la Libération 50680 SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Mme ARAMINTHE Maryse	4,98 €
EHPAD Publics du Havre Les Escales	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orlan 76086 LE HAVRE	M. MARTIN Grégory	4,98 €
EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière	Etablissement public local social et médico-social	Place de l'hôtel de ville 14260 AUNAY SUR ODON	M. KERFOURN Jean-Marie	4,98 €

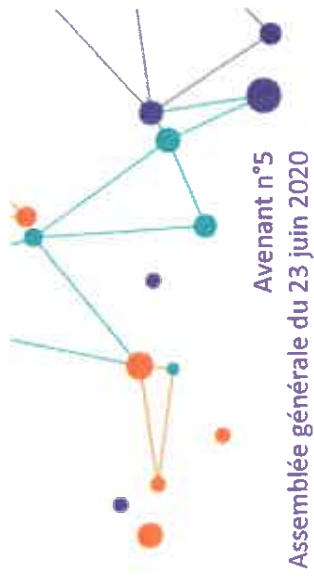
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EPMS d'ORBEC Marie du Merle	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	M. BOUGAUT Nicolas	4,98 €
Etablissement Public Départemental de GRUGNY	Établissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 76690 GRUGNY	Mme MAIRY Mathilde	4,98 €
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme Anne-Laure BUTAULT	4,98 €
HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin	Association de type loi 1901	Manoir d'Aprigny - 2 rue Louvière 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	4,98 €
IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'insertion	Établissement social et médico-social départemental	Route de Sahurs - BP 4 76380 CANTELEU	M. GOUNEL Eric	4,98 €
IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	19 avenue du général de gaulle 27700 LES ANDELYS	Mme FERRAND Sandrine	4,98 €
IME/IMPRO du HAVRE La renaissance	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	49, Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme PAGE Christine	4,98 €
IMS de BOLBEC	Établissement social et médico-social intercommunal	62 Avenue Louis Debray - BP 60152 76210 BOLBEC	Mme COMETA Yolande	4,98 €
ITEP Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	Régime général de sécurité sociale	St Léonard 76400 FECAMP	M. LAPLACE Sylvain	4,98 €



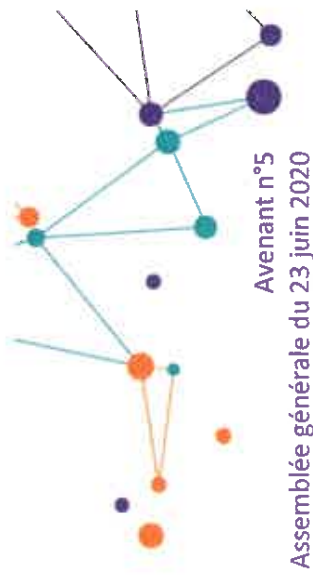
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La Brebiette 61100 ALENCON	M. DAGOREAU Mathieu	4,98 €
Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,98 €
Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	M. PERNA Francis	4,98 €
KORIAN de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 27730 BUEIL	M. BURDERZY Syéphane	4,98 €
Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. PAIN Sandra	4,98 €
Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA	EHPAD privé à but lucratif	4 rue du collège 50640 LE TEILLEUL	Mme LEQUY Lory	4,98 €
Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	M. BERTOU Thierry	4,98 €
Korian de MONTVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Verdiers - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTVILLIERS	M. LABALME Philippe	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian de PERRIERS-SUR-ANDELLE Jardin de l'Andelle - STEFMA - EHLB	Société anonyme	17 Rue des Champs 27910 PERRIERS SUR ANDELLE	Mme TROILLET Christine	4,98 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	M. BURDEZY Stéphane	4,98 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,98 €
Korian de RUGLES La Risle - MF - E081	EHPAD privé à but lucratif	rue Jean Moulin 27250 RUGLES	M. PERNA Francis	4,98 €
Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVB	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	4,98 €
Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 EQUEURDREVILLE- HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	4,98 €
Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	M. GILLES Christophe	4,98 €
LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF	Association	624 rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. GUILLOUARD David	4,98 €
Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées	Association loi 1901 ou assimilé	75 rue Emile Zola 76600 LE HAVRE	M. CAPPE Michel	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON	Organisme privé non lucratif	12 route de Saint James 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON	M. EBENGA ZULA Norbert	4,98 €
MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	La Haye Berou 27930 GUICHAINVILLE	Mme PRINCE Héléne	4,98 €
MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Complexe Terres de Rouvre - 24 Bis Route d'Houpeville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme DUFRANNE Aurélia	4,98 €
MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte	Association loi 1901 ou assimilé	3 Route de Louye 27710 SAINT GEORGES MOTEL	Mme COLLIER Maggy	4,98 €
MAS d'EPAIGNES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Mas d'Epaignes 27260 EPAIGNES	M. LECACHELEUX	4,98 €
MAS d'EVREUX Home Nicolas	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	12 bd Jules Janin 27000 EVREUX	Mme BOBOVIKOSS Anne-Sophie	4,98 €
MCE-MBC Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,98 €
Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE	SASU	49 Impasse de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	Mme DELAITTRE Ophélie	4,98 €
SESAME Autisme Normandie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 Route du Roncier - Le Menu Bosc 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE	M. NACHE Catalin	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	M. CHARASSIER Gérard	4,98 €
UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME	Privé à but lucratif	111 rue Herbeuse 76230 BOIS GUILLAUME	Mme MAUTRET Juliette	4,98 €



Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	26,32 €
ADMIR de MONTVILLE	Fédération Départementale	1 rue Ernest Delaporte CS 30009 76710 MONTVILLE	M. SAVIER Olivier	26,32 €
AIR Partenaire Santé	Association déclarée	8 rue de la Haye Marjaise CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	26,32 €
APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique	Association de type loi 1901	23 rue Grande Vallée 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme SAUMUREAU Simone	26,32 €
APRIC Amélioration de la PRISE en charge de l'Insuffisance Cardiaque	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme BELIN Annette	26,32 €
Basse-Normandie Santé	Association de type loi 1901	10 rue des Compagnons 14000 CAEN	M. BUREAU Jean-Yves	26,32 €
CDPSM Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	M. BOITIAUX Gérard	26,32 €
CICAT-Occitanie	Association de type loi 1901	Hôpital La Colombière - Pavillon 41 39 avenue Charles Flahault 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	26,32 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CLIC Cotentin	Association Loi 1901	Maison des Services Publics 2 Route de Flamanville 50340 LES PIEUX	M. LAMOTTE Jean-François	26,32 €
Dépistage des Cancers Centre de Coordination Normandie	Association de type loi 1901	28 rue Bailey 14000 CAEN	Mme D'ORNANO Anne	26,32 €
DOUSOPAL Réseau de soins palliatifs Territoire de Santé de Rouen Elbeuf	Association déclarée	44 bd Stanislas Girardin 76140 LE PETIT QUEVILLY	Mme LHOPITEAU Geneviève	26,32 €
GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	26,32 €
Guillaume Centre Coordination en Cancérologie	Association	20 Avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	26,32 €
MAIA Autour de la Personne Agée - CLIC	Association déclarée	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. DANTAN Frédéric	26,32 €
MAIA Bocage Ornaïs	Association loi 1901	CLIC du Bocage - 28 Rue de la Gare 61700 DOMFRONT	M. SOUL Bernard	26,32 €
MAIA Centre Orne ALENCON	Association	1 place de la Halle au Blé 61000 ALENCON	Mme GUILLOTTEL Nadège	26,32 €
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	M. LEPY Etienne	26,32 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
MAIA Orne Est	Association de type loi 1901	6 chemin du Breuil 61400 SAINT LANGIS LES MORTAGNE	Mme SABBAHI Ophélie	26,32 €
NormanDys Réseau de Santé Pédiatrique	Association de type loi 1901	CHU Clemenceau CS 30001 14033 CAEN CEDEX 9	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	26,32 €
P2RS de Normandie Plateforme Régionale de Ressources et de Santé de Normandie	Association de type loi 1901	2 place Alfred de Musset Immeuble Sequoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	26,32 €
Planeth Patient	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MAUNY Thomas	26,32 €
PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276	Association de type loi 1901	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIIN Richard	26,32 €
PTA Orne MORTAGNE AU PERCHE	Association	23 rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. GAL Jean-Michel	26,32 €
PTA Sud Eure	Association de type loi 1901	86 avenue André Chasles Maison Dufour 27130 VERNEUIL SUR AVRE	M. DAHAN Patrick	26,32 €
PTA Vexin Maison de Soins et de Promotion de la Santé	Association de type loi 1901	3 rue Roland Roche 27600 GAILLON	M. FAIN SILBER Pierre	26,32 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé	Association de type loi 1901	4 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme GASTBOIS Bénédicte	26,32 €
RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques Pouvoir permanent LEBARBÉY Céline	Association de type loi 1901	Résidence "Les Lavandières" 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gilles	26,32 €
Répsy 76 Réhabilitation Psychosociale	Groupement de coopération sanitaire à gestion privée	4 rue Paul Eluard - Bât 125 76360 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VICENZUTTI Lucien	26,32 €
Réseau ONCO Basse-Normandie	Association de type loi 1901	28 Rue Bailey 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	26,32 €
Réseau ONCO Normand	Association de type loi 1901	2 avenue de la libération 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. BASTIT Laurent	26,32 €
Réseau Périnatalité Eure Seine Maritime	Association de type loi 1901	1, Rue de Germont 76031 ROUEN	M. BRUJEL Henri	26,32 €
Réseau Respect	Association déclarée	164 Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme BANSE Julie	26,32 €
RESOPAL Territoire de Dieppe	Association déclarée	894 Route de Rouen 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	M. COQUAIS Julien	26,32 €
RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine	Association déclarée	2 Place Alfred de Musset Immeuble Séquoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	26,32 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques	Association déclarée	38 Rue Grand Pont 76000 ROUEN	M. BOURRE Bertrand	26,32 €
RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome	Association de type loi 1901	7 Bis Avenue du Président Coty 14000 CAEN	M. LEROY François	26,32 €
TELAP	Association de type loi 1901	PFRS rue des Rochambelles 14000 CAEN	Mme DOMPMARTIN Anne	26,32 €
TELEPHARM	Association déclarée	23 Place Henri IV 61200 ARGENTAN	Mme GENIN-COSSIN Christine	26,32 €

Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne	65 rue Baltimore 50000 SAINT LÔ	M. CHESNAIS Didier
FHF Fédération Hospitalière France	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	Mme JEANDET-MENGUAL Emmanèle / M. Philippe DURON
FHP Fédération Hospitalière Privée	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André
FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
France Assos Santé URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé	15 rue de l'Ancienne Prison 76000 ROUEN	M. GRAIC Yvon
SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées	EHPAD les jardins de Matisse 1 rue Lebourg 76120 GRAND QUEVILLY	M. Jean Marc Venard
URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain
URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
URPS Infirmiers Normandie	20 Rue Stendhal, île Lacroix 76100 ROUEN	M. CASADEI François
URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	M. COULET Jean Michel
URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick

Collège F – Collège « Partenaires Associés »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
Ville de CAEN	Hôtel de Ville Esplanade J-M Louvel 14027 CAEN cedex 9	M. BRUNEAU Joël

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-16-004

**ARRETE MODIFICATIF N°10 EN DATE DU 16
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DES ANDELYS**

**ARRETE N° 10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DES ANDELYS**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté du 04 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Andelys modifié le 17/06/2015, le 10/07/2015, le 24/09/2015, le 28/03/2018, le 26/11/2019, le 24/01/2020, le 07/09/2020 et le 02/10/2020 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 15 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté en date du 4 juin 2015 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier des Andelys est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
- « *M. Hubert ALLIX* » représentant des usagers est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

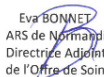
- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;

d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Directrice du centre hospitalier des Andelys, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 16 octobre 2020

Le Directeur général,


Evr BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Andelys

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Frédéric DUCHE - Maire des Andelys	25/06/2020
	Mme Anne FROMENT - Représentant la communauté de communes des Andelys	20/07/2020
	Mme Chantal LE GALL - Représentant le conseil départemental de l'Eure	24/09/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Patricia DEBEUGNY - Représentant la CSIRMT	30/12/2019
	Dr Eric ROPAGNOL - Représentant la CME	10/07/2015
	M. Rodolphe BELLANGER - Représentant les organisations syndicales	24/01/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Hubert ALLIX - Représentant les usagers - (désigné par le Préfet)	15/10/2020
	M. Jean de CRAENE - Représentant les usagers - (désigné par le Préfet)	26/11/2018
	M. André VIGNON - Personnalité qualifiée - (Désigné par le DG ARS)	29/09/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-27-003

**ARRETE MODIFICATIF N°10 EN DATE DU 27
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DU ROUVRAY**

**ARRETE N° 10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier du Rouvray modifié le 17/11/2015, le 21/12/2015, le 06/06/2017, le 13/04/2018, le 17/10/2018, le 07/01/2019, le 08/04/2019 et le 14/09/2020 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la désignation de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 15 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier du Rouvray est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « D. Catherine LANGLOIS-PROTAIS » est remplacée par « Pr Priscille GERARDIN » représentant la CME.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du centre hospitalier du Rouvray, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 27 octobre 2020

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier du Rouvray

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Stéphane BORD – Représentant la ville de Sotteville les Rouen	10/07/2020
	Mme Charlotte GOUJON – Représentant la Métropole Rouen Normandie	22/07/2020
	M. Joachim MOYSE - Représentant la Métropole Rouen Normandie	22/07/2020
	M. Bertrand BELLANGER - Représentant le président du conseil départemental de Seine Maritime	04/06/2015
	Mme Catherine DEPITRE - Représentant le conseil départemental de Seine Maritime	04/06/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Astrid LAMOTTE - Représentant la CSIRMT	21/12/2015
	Pr Priscille GERARDIN - Représentant la CME	15/09/2020
	Dr Christian NAVARRE - Représentant la CME	17/11/2015
	M. Sébastien HAVE - Représentant les organisations syndicales	01/03/2020
	M. Jean-Yves HERMENT - Représentant les organisations syndicales	07/01/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Noëlle DOMBROWSKI - Représentant les usagers (Désigné par le Préfet)	04/06/2015
	M. Emmanuel MANGANE - Représentant les usagers (Désigné par le Préfet)	04/06/2015
	Dr Patrick DAME - Personnalité qualifiée (Désigné par le Préfet)	04/06/2015
	Mme Johanna HANOT - Personnalité qualifiée (Désigné par le DG ARS)	08/04/2019
	En cours de désignation - Personnalité qualifiée (Désigné par le DG ARS)	

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-07-27-006

**ARRETE MODIFICATIF N°11 EN DATE DU 27
JUILLET 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE MORTAGNE AU PERCHE**

**ARRETE N° 11 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE AU PERCHE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Mortagne au Perche modifié le 31/05/2013, le 18/06/2013, le 27/05/2014, le 13/06/2014, le 22/05/2015, le 06/06/2016, le 6/06/2016 et le 06/06/217,

VU la décision du 15 juillet 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la désignation des organisations syndicales suite aux élections professionnelles en date du 6 décembre 2018 ;

VU la délibération de la commune de Mortagne au Perche en date du 8 juin 2020 ;

VU la délibération de la communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche en date du 9 juillet 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche est modifié comme suit :

- Au titre des collectivités territoriales :

- « *M. Jean-Claude LENOIR* » est remplacée par « *Mme Virgnie VALTIER* » Maire de la ville de Mortagne au Perche.

- « *Mme Françoise GUIBERT* » est remplacée par « *M. Jean-Claude LENOIR* », représentant de la communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche.

- Au titre des représentants du personnel :

- « *Mme Hélène CHARDEL* », représentant les organisations syndicales, est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;

d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.



Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Mortagne au Perche, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.


Fait à Caen, le 27 juillet 2020

Le Directeur général,


Cécile CHEVALIER
Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr




 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Virginie VALTIER - Mairie de Mortagne au Perche	08/06/2020
	M. Jean-Claude LENOIR - Représentant de la communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche	09/07/2020
	Mme Marie-Christine BESNARD - Conseillère départementale	22/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Sylvie VILLENEUVE - Représentant la CSIRMT	06/06/2017
	Dr Mamadou Cire BALDE - Représentant la CME	13/06/2016
	Mme Hélène CHARDEL - Représentant les organisations syndicales (FO)	06/12/2018
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Thérèse MARTIN - (Usagers - désignée par le Préfet)	07/10/2015
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	En cours de désignation (Usagers - désigné par le DGARS)	

**Agence Régionale de Santé
de Normandie**
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr




 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

**Agence Régionale de Santé
de Normandie**

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-07-30-010

**ARRETE MODIFICATIF N°11 EN DATE DU 30
JUILLET 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE FALAISE**

**ARRETE N° 11 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Falaise modifié le 15/02/2011, le 19/03/2012, le 16/09/2013, le 22/07/2014, le 26/05/2015, le 29/06/2015, le 12/10/2017, le 13/03/2019 et le 01/04/2019 ;

VU la décision du 15 juillet 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'élection du maire de la ville de Falaise par le conseil municipal en date du 4 juillet 2020 ;

VU la demande de renouvellement de mandat de Madame Brigitte RICHEN, au titre des représentants des usagers en date du 21 juillet 2020 ;

VU la demande de renouvellement de mandat du Docteur Jacques ZAMARA, au titre des personnalités qualifiées, en date du 29 juillet 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de FALAISE est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Eric MACE* » est remplacé par « *M. Hervé MAUNOURY* » Maire de la ville de Falaise.

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « Docteur Jacques ZAMARA » est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

Article 4 : La Directrice générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de FALAISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région de Normandie.

Fait à Caen, le 30 juillet 2020


Le Directeur général,


Cécile CHEVALIER
ARS de Normandie


Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Falaise


	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Hervé MAUNOURY - Maire de Falaise	04/07/2020
	M. Jean Philippe MESNIL - 2ème Vice-Président de la communauté de commune	22/07/2014
	Mme Clara DEWAELE-CANOUEL - Conseillère départementale	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Sarah VAN SUYPEENE - Représentant la CSIRMT	13/03/2019
	Dr Gildas GALLOU - Représentant la CME	01/10/2015
	Mme Ana JOUNOT - Représentant les organisations syndicales	01/04/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	Mme Brigitte RICHEN - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	Dr Jacques ZAMARA - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	30/07/2020

**Agence Régionale de Santé
de Normandie**

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-09-07-003

ARRETE MODIFICATIF N°11 EN DATE DU 7
SEPTEMBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE
LUTTE CONTRE LE CANCER HENRI BECQUEL A
ROUEN

**ARRETE MODIFICATIF N° 11 EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2020
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER HENRI BECQUEREL**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment son article 158 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2006-261 du 3 mars 2006 relatif aux conseils d'administration des centres de lutte contre le cancer ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du 9 février 2010 fixant la composition du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel, modifié le 28/02/2014, le 27/02/2015, le 23/03/2016, le 06/07/2016, le 27/07/2016, le 3/03/2017, le 30/07/2018 et le 12/12/20219 ;

VU la décision du 15 juillet 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination du préfet de l'Eure ;

ARRETE

Article 1er :

Le Conseil d'Administration du Centre de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel, est modifié comme suit :

Président

Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure

Directeur de l'unité de formation et de la recherche médicale

Monsieur le Professeur Benoît VEBER

Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen

Madame Véronique DESJARDINS

Personnalité scientifique désignée par l'Institut Nationale du Cancer

Monsieur le Professeur Khaled MEFLAH

Représentant du conseil économique et social régional

Monsieur Philippe TESSIER

Représentants du personnel désignés par la conférence médicale

Monsieur Mikaël DAOUPHARS

Madame le Docteur Cécile GUILLEMET

Représentants du personnel désignés par le comité d'entreprise

Monsieur le Docteur Ahmed BENYOUCEF

Madame Yveline BLANCHARD

Personnalités qualifiées

Madame Christine DE CINTRE – Conseillère municipale, représentant la Mairie de Rouen

Monsieur le Docteur Laurent VERZAUX – Personnalité qualifiée de l'URPS et

Président de l'Association EMMA

Monsieur Marc-Antoine TROLETTI – Représentant l'association « Agir avec Becquerel pour la Vie »

Madame Léa LASSARAT – Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

Représentants des usagers

Monsieur le Docteur Yvon GRAIC – Président du Comité de Seine-Maritime de la Ligue Contre le Cancer

Monsieur Claude GOURY – Représentant l'association « France Lymphome Espoir »

Article 2 :

Siègent à titre consultatif :

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ou son représentant,
Monsieur le Directeur général du Centre de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel, accompagné des collaborateurs de son choix.

Article 3 :

Le mandat d'un représentant du personnel prend fin à chaque renouvellement de la Commission Médicale ou du Comité d'Entreprise qui l'a élu.

Le mandat d'un membre désigné par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend fin lors de chaque renouvellement de cette assemblée. Toutefois, ce membre continue à siéger au sein du conseil d'administration jusqu'à la désignation de son remplaçant par la nouvelle assemblée.

La durée des mandats des membres siégeant en qualité de personnalité scientifique désignée par l'Institut national du cancer, personnalités qualifiées et représentants des usagers est fixée à 3 ans.

Toute personne qui perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée au Conseil d'administration cesse d'appartenir à celui-ci.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 5 :

La Directrice générale Adjointe de l'agence régionale de santé de Normandie, le président du conseil d'administration et le directeur du centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 7 septembre 2020

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-30-004

**ARRETE MODIFICATIF N°12 DU 30 OCTOBRE 2020
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LUTTE
CONTRE LE CANCER FRANCOIS BACLESSE DE
CAEN**

**ARRETE MODIFICATIF N° 12 DU 30 OCTOBRE 2020
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER FRANCOIS BACLESSE DE CAEN**

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6162-7, L.6162-8 et D.6162-2 ;
- VU** la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment son article 158 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;
- VU** l'arrêté de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du 14 avril 2008 fixant la composition du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer François Baclesse, modifié le 23/11/2011, le 19/08/2014, le 27/02/2015, le 25/05/2018, le 17/09/2019, le 24/01/2020 et le 06/02/2020 ;
- VU** la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Conseil d'Administration du Centre de Lutte Contre le Cancer François Baclesse, est modifié comme suit :

Président

Monsieur Philippe COURT, Préfet du Calvados

Directeur de l'unité de formation et de la recherche médicale

Monsieur le Professeur Emmanuel TOUZE

Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen

Monsieur Frédéric VARNIER

Personnalité scientifique désignée par l'Institut Nationale du Cancer

Professeur Guy LAUNOY

Représentant du conseil économique et social régional

Madame Aminthe RENOUF

Représentants du personnel désignés par la conférence médicale

Docteur Christelle LEVY

Docteur Fabienne DIVANON

Représentants du personnel désignés par le comité d'entreprise

Docteur Katharina GUNZER

Madame Dominique CHEVALIER

Personnalités qualifiées

Docteur Thierry GANDON – Médecin généraliste

Madame Anne D'ORNANO – Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Cœur Côte Fleurie

Docteur Antoine LEVENEUR – Président de l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML)

Monsieur Dominique GOUTTE – Conseiller municipal de la Ville de Caen

Représentants des usagers

Madame Michèle PATTI – Croix Rouge Française

Madame Françoise EDMOND- Association Ligue Contre le Cancer

Article 2 :

Siègent à titre consultatif :

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ou son représentant,
Monsieur le Directeur général du Centre de Lutte Contre le Cancer François BACLESSE, accompagné des collaborateurs de son choix.

Article 3 :

Le mandat d'un représentant du personnel prend fin à chaque renouvellement de la Commission Médicale ou du Comité d'Entreprise qui l'a élu.

Le mandat d'un membre désigné par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend fin lors de chaque renouvellement de cette assemblée. Toutefois, ce membre continue à siéger au sein du conseil d'administration jusqu'à la désignation de son remplaçant par la nouvelle assemblée.

La durée des mandats des membres siègent en qualité de personnalité scientifique désignée par l'Institut national du cancer, personnalités qualifiées et représentants des usagers est fixée à 3 ans.

Toute personne qui perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée au Conseil d'administration cesse d'appartenir à celui-ci.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :


- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 5 :

La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, le Président du conseil d'administration et le Directeur général du Centre de Lutte Contre le Cancer François Baclesse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 30 octobre 2020

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-16-006

**ARRETE MODIFICATIF N°12 EN DATE DU 16
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER EURE SEINE**

**ARRETE N° 12 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL EURE-SEINE**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du 04 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Eure-Seine modifié le 28/07/2015, le 10/08/2015, le 25/11/2015, le 21/03/2017, le 18/10/2017, le 26/03/2018, le 06/12/2018, le 05/03/2019, le 01/10/2020 et le 07/10/2020 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville d'Evreux en date du 4 juillet 2020 ;

ARRETE

Article 1er : l'article 1er de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal Eure-Seine est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *M. Guy LEFRAND* » est remplacé par « *M. Emmanuel ROUSSEL* » représentant la ville d'Evreux.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Directrice du centre hospitalier intercommunal Eure-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 16 octobre 2020

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE
ARS de Normandie
Directeur de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal Eure-Seine

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Emmanuel ROUSSEL – Représentant la ville d'Evreux	04/07/2020
	M. François OUZILLEAU - Maire de Vernon	29/05/2020
	M. Arnaud MABIRE - Représentant la nouvelle Communauté de communes d'agglomération "Evreux Portes de Normandie"	27/07/2020
	M. Denis AIM - Représentant la Communauté de communes de la Seine Normandie Agglomération	20/07/2020
	Mme Catherine DELALANDE - Conseil départemental de l'Eure	10/08/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Anne DELOUIS - Représentant la CSIRMT	21/03/2017
	Dr Nadège GUETEAU - Représentant la CME	25/11/2015
	Dr Ali CHEFFI - Représentant la CME	06/12/2018
	M. Jérôme PINEAU - Représentant les organisations syndicales	05/03/2019
	M. Jessy LECARDONNEL - Représentant les organisations syndicales	17/08/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Philippe JEAMBRUN - (Personnalité qualifiée - désigné par le Préfet)	01/10/2020
	Mme Annabelle PODRAZA - (Usagers - désigné par le Préfet)	01/10/2020
	Mme Jacqueline RIVEY - (Usagers - désigné par le Préfet)	01/10/2020
	Mme Patricia LEON - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	22/01/2018
	Dr Gilles BALMARY - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	07/10/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-16-008

**ARRETE MODIFICATIF N°12 EN DATE DU 16
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER EURE SEINE**

**ARRETE N° 12 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE FLERS**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Flers modifié le 29/06/2011, le 24/01/2012, le 13/07/2012, le 31/05/2013, le 14/05/2014, le 13/11/2014, le 22/05/2015, 29/06/2015, le 13/06/2016, le 6/03/2017 et le 14/02/2019 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'extrait du registre des délibérations de la commune de Flers en date du 25 mai 2020 ;

VU la délibération de la Communauté de communes Flers Agglo en date du 11 juillet 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Monod de Flers, est modifié comme suit :

- **Au titre des collectivités territoriales** :

- « *M. Yves GOASDOUE* » Maire de la Ville de Flers, est renouvelé dans ses fonctions.
- « *Mme Sonia LAFAY* » est remplacée par « *M. Lori HELLOCO* » représentant la communauté de communes Flers Agglo.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du Centre Hospitalier Jacques Monod de Flers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 16 octobre 2020

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Flers

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Yves GOASDOUE - Maire de Flers	25/05/2020
	M. Lori HELLOCO - Représentant la communauté de communes Flers Agglo	11/07/2020
	M. Gérard COLIN - Conseiller départemental	22/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Christelle LETESSIER - Représentant la CSIRMT	16/06/2016
	En cours de désignation - Représentant la CME	
	M. Damien RENARD - Représentant les organisations syndicales	14/02/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (Usagers - désignée par le Préfet)	
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le DGARS)	

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-16-007

**ARRETE MODIFICATIF N°16 EN DATE DU 16
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE VIRE**

**ARRETE N° 16 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VIRE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire modifié le 11/04/2012, le 24/07/2012, le 25/06/2014, le 03/02/2015, le 26/02/2015, le 28/05/2015, le 23/07/2015, le 20/10/2015, le 4/05/2016, le 06/06/2016, le 28/03/2017, le 17/11/2017, le 07/01/2019, le 06/02/2019 et le 28/09/2020 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération n° D2020-10-5-10 du Conseil communautaire de l'intercom de la Vire au Noireau en date du 15 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de VIRE, est modifié comme suit :

- Au titre des collectivités territoriales :

- « *Mme Anne BIHEL* » est remplacée par « *Mme Isabelle BACHELOT* » représentant la Communauté de communes intercom de la Vire au Noireau.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du centre hospitalier de Vire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 16 octobre 2020

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Marc ANDREU SABATER - Maire de Vire Normandie	10/07/2020
	Mme Isabelle BACHELOT - Représentant la communauté de communes de Vire	15/10/2020
	M. Michel ROCA - Conseiller départemental	28/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Magalie LOIVET - Représentant la CSIRMT	28/03/2017
	Dr Laurent LION - Représentant la CME	07/01/2019
	Mme Marielle KERHARDY - Représentant les organisations syndicales	06/02/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (Usagers - Désigné par le Préfet)	
	En cours de désignation - (Usagers - Désigné par le Préfet)	
	Dr Pascal MARTIN - (Usagers - Désigné par le DGARS)	16/09/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-27-004

ARRETE MODIFICATIF N°2 EN DATE DU 27
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE BOIS PETIT A SOTTEVILLE LES
ROUEN

**ARRETE N°2 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BOIS PETIT**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bois Petit modifié le 01/04/2019 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la désignation du Conseil Départemental de la Seine Maritime en date du 6 décembre 2019 ;

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Sotteville Les Rouen en date du 10 juillet 2020 ;

VU l'extrait du registre des délibérations de Métropole Rouen Normandie en date du 22 juillet 2020 ;

VU la candidature formulée par Monsieur Patrick POLLET, au titre des personnalités qualifiées, en date du 12 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bois Petit est modifié comme suit :

- Au titre des collectivités territoriales :

- « *M. Alexis RAGACHE* » est remplacé par « *M. Stéphane BORD* » représentant la ville de Sotteville Les Rouen.
- « *Mme Luce PANE* » est renouvelée dans ses fonctions.
- « *M. Bertrand BELLANGER* » est remplacé par « *Mme Catherine DEPITRE* » Conseillère départementale.

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *Mme Michelle FOURRE* » est remplacée par « *M. Patrick POLLET* ».

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Bois Petit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région de Normandie.

Fait à Caen, le 27 octobre 2020

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-11-005

**ARRETE MODIFICATIF N°22 EN DATE DU 11 JUIN
2020 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE CAEN**

**ARRETE N° 22 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 3 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE CAEN**

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté en date du 3 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de CAEN modifié le 23/07/2015, le 20/10/2015, le 11/04/2016, le 29/12/2016, le 30/10/2017, le 10/10/2018, le 11/12/2018, le 28/08/2019 et le 13/11/2019,

VU la décision de la Directrice Générale de l'ARS en date du 27 mars 2020, portant délégation de signature à compter du 27 mars 2020,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la désignation des organisations syndicales suites aux élections professionnelles,

VU la désignation de la Commission Médicale d'Établissement,

VU l'élection de Monsieur Joël BRUNEAU en tant que Maire de la Ville de Caen en date du 23 mai 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de CAEN est modifié comme suit :

- Au titre des collectivités territoriales
-
- « M. Joël BRUNEAU », Maire de Caen, est renouvelé dans ses fonctions.

- Au titre des représentants du personnel :
- « Pr Marie-Astrid PIQUET » est remplacée par « Pr Ludovic BERGER », représentant la CME.
- « Mme Chantal TANTER » est remplacée par « M. Philippe POUCHIN », représentant les organisations syndicales.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 11 juin 2020


P/La Directrice générale,


Christine GARDEL

Christine GARDEL

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Caen

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Joël BRUNEAU - Maire de Caen <i>Président</i>	23/05/2020
	M. Rodolphe THOMAS - Représentant la communauté de communes de Caen la Mer	26/06/2014
	Mme Sophie SIMONNET - Conseillère départementale du Calvados	30/10/2017
	Mme Martine LEMOINE - Conseillère départementale du canton « Villedieu-les-Poêles »	16/07/2019
	Mme Françoise GUEGOT - 3 ^{ème} Vice-présidente du Conseil Régionale de Normandie	11/04/2016
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Zouba KEBAILI - Représentant la CSIRMT	29/05/2015
	Pr Eric ROUPIE - Représentant la CME	25/04/2016
	Pr Ludovic BERGER - Représentant la CME	18/05/2020
	Mme Lucile FOSSE - Représentant les organisations syndicales (UNSA)	13/11/2019
	M. Philippe POUCHIN, représentant les organisations syndicales (FO)	06/01/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Claude FRANCOISE (Usagers - désigné par le Préfet)	23/07/2015
	Mme Martine LECHARPENTIER (Usagers - désigné par le Préfet)	26/06/2014
	En cours de désignation (Usagers - désigné par le Préfet)	
	Dr Antoine LEVENEUR (Désigné par le DGARS)	29/05/2015
	Mme Elise GAMBIER (Désignée par le DGARS)	28/08/2019

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-27-005

**ARRETE MODIFICATIF N°6 EN DATE DU 27
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE**

**ARRETE N° 6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Verneuil sur Avre modifié le 10/06/2015, le 06/10/2017, le 06/10/2017, le 26/11/2018 et le 28/01/2019 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la demande de renouvellement de mandat formulée par Madame Michèle CAROFF au titre des personnalités qualifiées désignée par le Directeur Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1^{er} juin 2020 ;

VU l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton en date du 15 juin 2020 ;

VU l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Interco Normandie Sud Eure en date du 23 juillet 2020 ;

VU la désignation de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 16 octobre 2020 ;

VU l'extrait du registre des avis de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques en date du 16 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Verneuil sur Avre est modifié comme suit :

- Au titre des collectivités territoriales :

- « *M. Christian PERRON* » est remplacé par « *Dr Léo-Patrick DAHAN* » représentant la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton.

- « *M. Alain PETITBON* » représentant Interco Normandie Sud Eure est renouvelé dans ses fonctions.

- Au titre des représentants du personnel :

- « *Dr Chantal FOULON* » représentant la CME, est renouvelée dans ses fonctions.

- « *M. David PEDENON* » est remplacé par « *Mme Catherine CHEVALIER* » représentant la CSIRMT.

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *Mme Michèle CAROFF* » est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Verneuil sur Avre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 27 octobre 2020

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Verneuil sur Avre

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Dr Léo-Patrick DAHAN - Représentant la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton	15/06/2020
	M. Alain PETITBON - Représentant Interco Normandie Sud Eure	20/07/2020
	Monsieur Michel FRANCOIS - représentant le conseil départemental de l'Eure	10/06/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Catherine CHEVALIER - Représentant la CSIRMT	16/10/2020
	Dr Chantal FOULON - Représentant la CME	05/06/2020
	Mme Florane GROSJEAN - Représentant les organisations syndicales	28/01/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	Mme Sylvie BOLUFER-PUSEY - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/11/2018
	Mme Michèle CAROFF - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	01/06/2020

**Agence Régionale de Santé
de Normandie**
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-16-005

**ARRETE MODIFICATIF N°7 EN DATE DU 16
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE**

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté initial en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de PONT L'EVEQUE modifié le 11/06/2015, le 12/10/2015, le 11/02/2019 et du 05/10/2020 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la désignation de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques en date du 15 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « Mme Odile LE GOFF » est remplacée par « Véronique POIRIER » représentant la CSIRMT.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du centre hospitalier de Pont l'Evêque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à CAEN, le 16 octobre 2020

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Annexe 1: Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Yves DESHAYES - Maire de Pont l'Evêque	16/06/2020
	M. Hubert COURSEAUX - Représentant la communauté de communes Blangy Pont l'Evêque Intercom	09/10/2020
	M. Emmanuel PORCQ - Conseiller départemental	29/05/2020
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Véronique POIRIER - Représentant la CSIRMT	15/10/2020
	Dr Abdelkader DOUFFIR - Pharmacien représentant la CME	10/03/2020
	M. Thierry LAFOSSE - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	20/06/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (Usagers - Désigné par le Préfet)	
	Mme Aline GANDON- (Usagers - Désigné par le Préfet)	12/10/2015
	Dr Pierre SECHERET - (Usagers - Désigné par le DGARS)	30/09/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-07-21-007

**ARRETE MODIFICATIF N°8 EN DATE DU 21
JUILLET 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE DIEPPE**

**ARRETE N° 8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 6141-1, L. 6143-1 à L. 6143-8 et R. 6143-1 à R. 6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dieppe modifié le 26/10/2015, le 09/12/2015, le 22/09/2016, le 20/07/2017, le 21/03/2018, le 13/03/2019 et le 24/01/2020 ;

VU la décision du 15 juillet 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 4 juin 2020 ;

VU le courriel de Monsieur le Directeur du Centre hospitalier de Dieppe en date du 30 juin 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dieppe est modifié comme suit :

- Au titre des collectivités territoriales :

- « *M. Nicolas LANGLOIS* » est renouvelé dans ses fonctions.
- « *M. Sébastien JUMEL* » est renouvelé dans ses fonctions.

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *Dr Yann FOLOPPE* » est renouvelé dans ses fonctions.
- « *Bernard GUILLARIN* » est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du centre hospitalier de Dieppe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 21 juillet 2020

Le Directeur général,


Cécile CHEVALIER
ARS de Normandie
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dieppe

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Nicolas LANGLOIS - Maire de Dieppe	04/06/2020
	M. Sébastien JUMEL - Représentant la ville de Dieppe	04/06/2020
	Mme Marie Luce BUICHE - Représentant la Communauté de l'Agglomération de la Région Dieppoise	04/06/2015
	M. Bernard MACHEMEHL - Représentant la Communauté de l'Agglomération de la Région Dieppoise	04/06/2015
	Mme Blandine LEFEBVRE - Représentant le Conseil Départemental du département de Seine-Maritime	04/06/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Anne THOMINETTE - Représentant la CSIRMT	22/09/2016
	Dr Olivier DROUINEAU - Représentant la CME	24/01/2020
	Dr Didier FERAY - Représentant la CME	09/12/2015
	M. Dominique BOULARD - Représentant les organisations syndicales	13/03/2019
	M. Bruno RICQUE - Représentant les organisations syndicales	13/03/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation (Usagers - désigné par le Préfet)	
	Mme Martine DEMAREST (Usagers - désigné par le Préfet)	21/03/2018
	En cours de désignation (Usagers - désigné par le Préfet)	
	Dr Yann FOLOPPE (Personnalité qualifiée - Désigné par le DGARS)	21/07/2020
	M. Bernard GUILLAIN (Personnalité qualifiée - Désigné par le DGARS)	21/07/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-30-005

**ARRETE MODIFICATIF N°8 EN DATE DU 30
OCTOBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE**

**ARRETE N° 8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté initial en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de PONT L'EVEQUE modifié le 11/06/2015, le 12/10/2015, le 11/02/201, 05/10/2020 et le 16/10/2020 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Terre d'Auge en date du 8 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque, est modifié comme suit :

- Au titre des collectivités territoriales :

- « *M. Hubert COURSEAUX* » est remplacé par « *M. Jean-François MARIN* » représentant la communauté de communes Terre d'Auge.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du centre hospitalier de Pont l'Evêque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à CAEN, le 28 octobre 2020

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Annexe 1: Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Yves DESHAYES - Maire de Pont l'Evêque	16/06/2020
	M. Jean-François MARIN - Représentant la communauté de communes Terre d'Auge	28/10/2020
	M. Emmanuel PORCQ - Conseiller départemental	29/05/2020
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Véronique POIRIER - Représentant la CSIRMT	15/10/2020
	Dr Abdelkader DOUFFIR - Pharmacien représentant la CME	10/03/2020
	M. Thierry LAFOSSE - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	20/06/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (Usagers - Désigné par le Préfet)	
	Mme Aline GANDON- (Usagers - Désigné par le Préfet)	12/10/2015
	Dr Pierre SECHERET - (Usagers - Désigné par le DGARS)	30/09/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-11-04-001

Arrêté n° DAP-2020-005 portant sur la suspension de la formation préparant au diplôme de cadre de santé pour la période des semaines 46 à 51 (09/11/2020 au 20/12/2020) -
Arrêté n° DAP-2020-005 portant sur la suspension de la formation préparant au diplôme de cadre de santé pour la période des semaines 46 à 51 (09/11/2020 au 20/12/2020) - Durée : 6 semaines

Durée : 6 semaines



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE REGIONALE DE SANTE NORMANDIE

**Arrêté n° DAP- 2020-005
portant sur la suspension de la formation préparant
au diplôme de cadre de santé
pour la période des semaines 46 à 51 (09/11/2020 au 20/12/2020) – Durée : 6 semaines**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

- Vu le code l'éducation ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie – Monsieur Thomas DEROCHE ;
- Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif à la formation de cadre de santé ;

Considérant l'importance des tensions en ressources humaines, afin de permettre un renfort aux soins de la part des étudiants et des formateurs permanents ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La formation préparant au diplôme de cadre de santé est suspendue pour une durée de 6 semaines sur la période des semaines n° 46 à n° 51 (09 novembre 2020 au 20 décembre 2020).

Article 2 :

La durée de la formation reste inchangée : la fin de formation est reportée d'une durée égale à celle de la suspension.

.../...



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 3 :

Les écoles et instituts de formation concernés sont les suivants

Nom de l'école	Adresse	Code Postal	Ville
Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) Institut de Formation de Cadre de Santé	2, rue des Rochambelles	14032	Caen cedex 5
Espace Régional de Formation des Professions de Santé (ERFPS) Institut de Formation de Cadre de Santé	14, rue du Pr Stewart	76000	Rouen


Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Fait à Caen, le 4 NOV. 2020

Le Directeur général


Thomas DEROCHE
ARS de Normandie
Le Directeur Délégué
de l'Appui à la Performance,
Yann LEQUET

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-11-04-002

Arrêté n° DAP-2020-006 portant sur la suspension de la formation préparant au diplôme d'Etat infirmier de bloc opératoire pour la période des semaines 46 à 51

Arrêté n° DAP-2020-006 portant sur la suspension de la formation préparant au diplôme d'Etat infirmier de bloc opératoire pour la période des semaines 46 à 51 (09/11/2020 au 20/2/2020) -

(09/11/2020 au 20/2/2020) - Durée : 6 semaines

Durée : 6 semaines

AGENCE REGIONALE DE SANTE NORMANDIE

**Arrêté n° DAP- 2020-006
portant sur la suspension de la formation préparant
au diplôme d'Etat infirmier de bloc opératoire
pour la période des semaines 46 à 51 (09/11/2020 au 20/12/2020) – Durée : 6 semaines**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

- Vu le code l'éducation ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie – Monsieur Thomas DEROUCHE ;
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2001 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

Considérant l'importance des tensions en ressources humaines, afin de permettre un renfort aux soins de la part des étudiants et des formateurs permanents ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La formation préparant au diplôme d'Etat Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE) est suspendue pour une durée de 6 semaines sur la période des semaines n° 46 à n° 51 (09 novembre 2020 au 20 décembre 2020).

Article 2 :

La durée de la formation reste inchangée : la fin de formation est reportée d'une durée égale à celle de la suspension.

.../...



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 3 :

Les écoles et instituts de formation concernés sont les suivants

Nom de l'école	Adresse	Code Postal	Ville
Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) Ecole d'Infirmier(e)s de Bloc Opérateur Diplômé(e)s d'Etat	2, rue des Rochambelles	14032	Caen cedex 5
Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) Ecole d'Infirmier(e)s de Bloc Opérateur Diplômé(e)s d'Etat	14, rue du Pr Stewart	76000	Rouen

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Fait à Caen, le 4 NOV. 2020

Le Directeur général


Thomas DE ROCHE
ARS de Normandie
Le Directeur Délégué
de l'Appui à la Performance,
Yann LEQUET

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-28-006

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE REALISER
LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS
BIOLOGIQUES POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE
MEDICALE « DETECTION DU GENOME DU
SARS-COV-2 PAR TEST ANTIGENIQUE » DU 28
OCTOBRE 2020**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence Régionale de Santé de Normandie

PREFETE DE L'ORNE

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE RÉALISER LE PRÉLEVEMENT D'ÉCHANTILLONS
BIOLOGIQUES POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE MÉDICALE DE « DÉTECTION DU GÉNOME DU
SARS-COV-2 PAR TEST ANTIGENIQUE »**

**La préfète de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.3131-17 et L.6211-1 et suivants ;

VU le décret du 17 juin 2020 nommant Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Mme Françoise TAHERI, préfète de l'Orne ;

VU l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

CONSIDERANT que les examens par RT-PCR ne sont plus les seuls examens présentant une fiabilité suffisante pour la détection du SARS-CoV-2 et qu'il y a lieu, en conséquence, d'étendre le champ d'application des dispositions relatives à ces examens ;

CONSIDERANT que le recours aux tests rapides antigéniques dans le cadre d'opérations de dépistage à large échelle au sein de population ciblée peut être autorisée par le représentant de l'Etat dans le département ;

SUR PROPOSITION du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Des campagnes de dépistage à large échelle sont autorisées sur le territoire du département de l'Orne concernant :

- Les professionnels asymptomatiques (y compris les professionnels non soignants) des EHPAD, FAM, MAS en particulier à leur retour de congé (vacances de la Toussaint dans l'immédiat), ainsi que les intervenants extérieurs (professionnels libéraux, animateurs associatifs, bénévoles) dans un objectif de protection des personnes vulnérables ;

- Les étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur compte tenu du volume élevé de leurs interactions sociales ;
- Les patients admis en urgence dans un établissement de santé, pour prendre les bonnes décisions de prise en charge (pour une hospitalisation après passage aux urgences par exemple) ;
- Les passagers aériens, notamment pour les liaisons entre la métropole et les territoires ultra-marins, pour offrir des possibilités de dépistage supplémentaires aux personnes qui n'auraient pas pu bénéficier d'un test RT-PCR.

Article 2 : Les tests réalisés dans le cadre des opérations définies à l'article 1^{er} sont réalisés par un médecin, un infirmier ou un pharmacien ou sous leur responsabilité par l'une des personnes mentionnées aux IV et V de l'article 25 de l'arrêté du 10 juillet 2020 susvisé, parmi lesquels figurent les aides-soignantes.

L'opération est réalisée dans le respect des obligations prévues à l'annexe de l'article 26 de l'arrêté du 10 juillet 2020 susvisé.

Article 3 : En amont de chaque opération, une information est demandée auprès des services de l'ARS de Normandie.

Article 4 : Un bilan de chaque opération réalisée est transmis par le responsable de cette dernière à l'ARS territorialement compétente.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN (14000), 3 rue Arthur le Duc, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : La Préfète de l'Orne et le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 28 OCT. 2020

La Préfète de l'Orne



Françoise TAHÉRI

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-28-007

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE REALISER
LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS
BIOLOGIQUES POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE
MEDICALE « DETECTION DU GENOME DU
SARS-COV-2 PAR TEST ANTIGENIQUE » DU 28
OCTOBRE 2020**



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE RÉALISER LE PRÉLEVEMENT D'ÉCHANTILLONS BIOLOGIQUES POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE MÉDICALE DE « DÉTECTION DU GÉNOME DU SARS-COV-2 PAR TEST ANTIGENIQUE »

Le Préfet de l'Eure

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.3131-17 et L.6211-1 et suivants ;

VU le décret du 17 juin 2020 nommant Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

CONSIDERANT que les examens par RT-PCR ne sont plus les seuls examens présentant une fiabilité suffisante pour la détection du SARS-CoV-2 et qu'il y a lieu, en conséquence, d'étendre le champ d'application des dispositions relatives à ces examens ;

CONSIDERANT que le recours aux tests rapides antigéniques dans le cadre d'opérations de dépistage à large échelle au sein de population ciblée peut être autorisée par le représentant de l'Etat dans le département ;

SUR PROPOSITION du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Des campagnes de dépistage à large échelle sont autorisées sur le territoire du département de l'Eure concernant :

- Les professionnels asymptomatiques (y compris les professionnels non soignants) des EHPAD, FAM, MAS en particulier à leur retour de congé (vacances de la Toussaint dans l'immédiat), ainsi que les intervenants extérieurs (professionnels libéraux, ani-

mateurs associatifs, bénévoles) dans un objectif de protection des personnes vulnérables ;

- Les étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur compte tenu du volume élevé de leurs interactions sociales ;
- Les patients admis en urgence dans un établissement de santé, pour prendre les bonnes décisions de prise en charge (pour une hospitalisation après passage aux urgences par exemple) ;
- Les passagers aériens, notamment pour les liaisons entre la métropole et les territoires ultra-marins, pour offrir des possibilités de dépistage supplémentaires aux personnes qui n'auraient pas pu bénéficier d'un test RT-PCR.

Article 2 : Les tests réalisés dans le cadre des opérations définies à l'article 1^{er} sont réalisés par un médecin, un infirmier ou un pharmacien ou sous leur responsabilité par l'une des personnes mentionnées aux IV et V de l'article 25 de l'arrêté du 10 juillet 2020 susvisé, parmi lesquels figurent les aides-soignantes.

L'opération est réalisée dans le respect des obligations prévues à l'annexe de l'article 26 de l'arrêté du 10 juillet 2020 susvisé.

Article 3 : En amont de chaque opération, une information est demandée auprès des services de l'ARS de Normandie.

Article 4 : Un bilan de chaque opération réalisée est transmis par le responsable de cette dernière à l'ARS territorialement compétente.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de ROUEN, 53 avenue Gustave Flaubert, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le préfet de l'Eure et le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

A Évreux, le 28 OCT 2020


Jérôme FILIPPINI

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-29-005

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE REALISER
LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS
BIOLOGIQUES POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE
MEDICALE « DETECTION DU GENOME DU
SARS-COV-2 PAR TEST ANTIGENIQUE » DU 29
OCTOBRE 2020**



LE PRÉFET DE LA MANCHE

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE RÉALISER LE PRÉLEVEMENT D'ÉCHANTILLONS BIOLOGIQUES
POUR L'EXAMEN DE BIOLOGIE MÉDICALE DE « DÉTECTION DU GÉNOME DU SARS-COV-2 PAR TEST
ANTIGENIQUE »**

**Le préfet de la Manche,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.3131-17 et L.6211-1 et suivants ;

VU le décret du 17 juin 2020 nommant Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

VU le décret du 7 mai 2019 nommant M. Gérard GAVORY, préfet de la Manche ;

VU l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

CONSIDÉRANT que les examens par RT-PCR ne sont plus les seuls examens présentant une fiabilité suffisante pour la détection du SARS-CoV-2 et qu'il y a lieu, en conséquence, d'étendre le champ d'application des dispositions relatives à ces examens ;

CONSIDÉRANT que le recours aux tests rapides antigéniques dans le cadre d'opérations de dépistage à large échelle au sein de population ciblée peut être autorisée par le représentant de l'Etat dans le département ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Des campagnes de dépistage à large échelle sont autorisées sur le territoire du département de Manche concernant :

- Les professionnels asymptomatiques (y compris les professionnels non soignants) des EHPAD, FAM, MAS en particulier à leur retour de congé (vacances de la Toussaint dans l'immédiat), ainsi que les intervenants extérieurs (professionnels libéraux, animateurs

associatifs, bénévoles) dans un objectif de protection des personnes vulnérables ;

- Les étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur compte tenu du volume élevé de leurs interactions sociales ;
- Les patients admis en urgence dans un établissement de santé, pour prendre les bonnes décisions de prise en charge (pour une hospitalisation après passage aux urgences par exemple) ;
- Les passagers aériens, notamment pour les liaisons entre la métropole et les territoires ultra-marins, pour offrir des possibilités de dépistage supplémentaires aux personnes qui n'auraient pas pu bénéficier d'un test RT-PCR.

Article 2 : Les tests réalisés dans le cadre des opérations définies à l'article 1er sont réalisés par un médecin, un infirmier ou un pharmacien ou sous leur responsabilité par l'une des personnes mentionnées aux IV et V de l'article 25 de l'arrêté du 10 juillet 2020 susvisé, parmi lesquels figurent les aides-soignantes.

L'opération est réalisée dans le respect des obligations prévues à l'annexe de l'article 26 de l'arrêté du 10 juillet 2020 susvisé.

Article 3 : En amont de chaque opération, une information est demandée auprès des services de l'ARS de Normandie.

Article 4 : Un bilan de chaque opération réalisée est transmis par le responsable de cette dernière à l'ARS territorialement compétente.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN (14000), 3 rue Arthur le Duc, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

A Saint-Lô, le 29 octobre 2020

Le Préfet,



Gérard GAVORY

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-29-004

**ARRETE PORTANT FIXATION DU TARIF DE
PRESTATION APPLICABLE AU CENTRE
HOSPITALIER AVRANCHES GRANVILLE A
COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2020**

**ARRETE PORTANT FIXATION DU TARIF DE PRESTATION
APPLICABLE AU CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE
LE 1^{ER} NOVEMBRE 2020**

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

- VU** Le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;
- VU** Le code de la santé publique, notamment son article R.6145-29 ;
- VU** La loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale et notamment son article 33 modifié ;
- VU** La loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- VU** Le décret n° 2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU** Le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;
- VU** Le décret n° 2015-1687 du 16 décembre 2015 relatif à la procédure budgétaire des établissements de santé ;
- VU** Le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;
- VU** L'arrêté du 6 mars 2019 fixant pour l'année 2019 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;
- VU** L'arrêté de la Directrice générale de l'ARS de Normandie en date du 11 janvier 2019 portant fixation des tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2019 au Centre Hospitalier Avranches-Granville ;
- VU** La décision du directeur général de l'ARS en date du 2 octobre, portant délégation de signature à compter de cette date ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tarifs de prestations applicables au Centre Hospitalier Avranches-Granville - n° FINESS 500000054 - sont fixés comme suit à compter du 1^{er} novembre 2020 :

Code	Service	Tarifs
11	Médecine	731,40 €
12	Chirurgie	1 055,30 €
20	Spécialités coûteuses	1 790,40 €
30	Moyen séjour	339,65 €
50	Hospitalisation de jour – Médecine	676,80 €
90	Chirurgie ambulatoire	1 096,70 €
70	Hospitalisation à domicile	257,50 €

ARTICLE 2 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal Interrégional de la tarification sanitaire et sociale (TITSS) de NANTES dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres.

ARTICLE 3 : L'arrêté de la Directrice générale de l'ARS de Normandie en date du 11 janvier 2019 susvisé est abrogé.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Centre Hospitalier Avranches-Granville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région de Normandie.

Fait à Caen le 29 octobre
2020

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2019-11-24-001

Décision de déclaration de caducité pour le CHI Elbeuf
Louviers Val de Reuil du programme d'éducation
thérapeutique du patient intitulé "Mieux vivre avec une

*Décision déclaration caducité CHI Elbeuf Louviers Val de Reuil programme ETP maladie rénale
maladie rénale chronique*
chronique



DECISION

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

- Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1161-1, L.1161-2, L.1161-3, L.1161-4, L.1162-1, L.5311-1,
- Vu le décret n°2010-904 du 2 août 2010 article R1161-7 « l'autorisation devient caduque si le programme n'est pas mis en œuvre dans les 12 mois qui suivent sa délivrance, ou s'il ne l'est plus pendant six mois consécutifs ».
- Vu le décret n° 2013-449 du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020,
- Vu l'arrêté du 2 août 2010, relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation,
- Vu l'arrêté du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif aux cahiers des charges des programmes d'éducation thérapeutique des patients et à la composition de dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu la demande du 14 août 2019, présentée par Monsieur Didier POILLERAT, Directeur du CHI Elbeuf Louviers Val de Reuil, rue du Docteur Villers, 76503 ELBEUF cedex, en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation d'un programme d'éducation thérapeutique intitulé « Mieux vivre avec une maladie rénale chronique, coordonné par Docteur Maud BRUNG LEFEBVRE .

CONSIDERANT que la demande de renouvellement de ce programme d'éducation thérapeutique du patient est incomplète, des membres de l'équipe, dont le médecin, ne justifient pas de la formation validante à la pratique de l'ETP.

DÉCIDE

Article 1 : L'autorisation accordée au CHI Elbeuf Louviers Val de Reuil, rue du Docteur Villers, 76503 ELBEUF cedex, pour l'autorisation de la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « Mieux vivre avec une maladie rénale chronique, coordonné par Docteur Maud BRUNG LEFEBVRE, est déclarée caduque.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la notification :

- D'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Espace Claude Monet, place Jean Nouzille – CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, DGOS, 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, BP 25086, 14050 CAEN cedex

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télécours citoyen, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur, affichée à la Préfecture du département et publiée aux Recueils des actes administratifs de l'Etat de ce département, et de la Région.

Fait à CAEN, le 24 novembre 2019

Pour le Directeur Général,
de l'Agence régionale de santé
et par délégation
La responsable du Pôle
Prévention et promotion de la santé

Christelle GOUGEON

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-07-21-006

Décision de refus de renouvellement d'autorisation pour le
CHU de Rouen du programme d'éducation thérapeutique
dans la prise en charge du patient douloureux chronique

*Décision refus renouvellement autorisation CHU Rouen programme ETP prise en charge patient
douloureux chronique*

DECISION

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

- Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1161-1, L.1161-2, L.1161-3, L.1161-4, L.1162-1, L.5311-1,
- Vu le décret n°2010-904 du 2 août 2010 article R1161-7 « l'autorisation devient caduque si le programme n'est pas mis en œuvre dans les 12 mois qui suivent sa délivrance, ou s'il ne l'est plus pendant six mois consécutifs ».
- Vu le décret n° 2013-449 du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020,
- Vu l'arrêté du 2 août 2010, relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation,
- Vu l'arrêté du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif aux cahiers des charges des programmes d'éducation thérapeutique des patients et à la composition de dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu la demande du 20 juillet 2020, présentée par Madame Véronique DESJARDINS, Directrice générale du CHU de ROUEN, 1 rue de Germont, 76976 ROUEN CEDEX 9, en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation d'un programme d'éducation thérapeutique intitulé « Education thérapeutique dans la prise en charge du patient douloureux chronique » coordonné par Madame Marine PATRICOT.

CONSIDERANT que le programme d'éducation thérapeutique du patient suscit  correspond   une action d' ducation th rapeutique et non   un programme ETP et qu'il n'est pas cons quent pas conforme au cahier des charges mentionn    l'article L 1161-2 du code de la sant  publique,

.../...

DÉCIDE

Article 1 : La demande présentée par le CHU de ROUEN, 1 rue de Germont, 76976 ROUEN CEDEX 9, pour le renouvellement d'autorisation de la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « Education thérapeutique dans la prise en charge du patient douloureux chronique », et coordonné par Madame Marine PATRICOT, est refusée.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la notification :

- D'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Espace Claude Monet, place Jean Nouzille – CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, DGOS, 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, BP 25086, 14050 CAEN cedex
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télérécourse citoyen, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur, affichée à la Préfecture du département et publiée aux Recueils des actes administratifs de l'Etat de ce département, et de la Région.

Fait à CAEN, le 21 juillet 2020

Le Directeur général


Thomas DEROCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-19-005

DECISION DU 19 OCTOBRE 2020 PORTANT
MODIFICATION DE L'AUTORISATION DU 14
FEVRIER 2019 DE DISPENSER A DOMICILE DE
L'OXYGENE A USAGE MEDICAL POUR LE SITE DE
RATTACHEMENT IMPLANTE 18 RUE DES
FACONNIERS, 2 CHAUSSEE DU PARC A
VAL-DE-REUIL

**DECISION DU 19 OCTOBRE 2020 PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DU 14 FEVRIER
2019 DE DISPENSER A DOMICILE DE L'OXYGENE A USAGE MEDICAL POUR LE SITE DE
RATTACHEMENT IMPLANTE 18 RUE DES FAÇONNIERS, 2 CHAUSSEE DU PARC A VAL-DE-REUIL**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.4211-5 et L.5232-3 ;

VU le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences régionales de santé, modifiée par la loi n°2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

VU la décision du 14 février 2019 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie autorisant la société ISIS EURE ET LOIR, dont le siège social est situé rue des bas Buissons et Champs Corneille à DREUX (28100), de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site (27100) ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU le courrier du 13 octobre 2020 transmis par mail le 13 octobre 2020 de la société EPIONE SANTE GRAND OUEST dont le siège social est situé rue des bas Buissons et Champs Corneille à DREUX (28100) mentionnant le changement de dénomination sociale du site de rattachement de la société ISIS EURE ET LOIR sis 18 rue des Façonnières, 2 chaussée du Parc à VAL-DE-REUIL (27100), se dénommant « EPIONE SANTE GRAND OUEST » ;

VU l'extrait Kbis à jour au 10 août 2020 de la société par actions simplifiée EPIONE SANTE GRAND OUEST dont le siège social est situé rue des bas Buissons et Champs Corneille à DREUX (28100) ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'autorisation de dispensation de l'oxygène à usage médical du 14 février 2019 est modifiée. La modification concerne uniquement le changement de dénomination sociale de la société. Le nom de « ISIS EURE ET LOIR » est remplacé par « EPIONE SANTE GRAND OUEST », dont le siège social est située rue des bas Buissons et Champs Corneille à DREUX (28100). Le site de rattachement situé 18 rue des Façonnières, 2 chaussée du Parc à VAL-DE-REUIL (27100) se nomme « EPIONE SANTE GRAND OUEST », et dessert l'aire géographique des départements suivants : 14, 27, 50, 61, 76, 28, 41 partiellement, 45, 60, 80, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95.

ARTICLE 2 : Le contrat de sous-traitance de dispensation à domicile d'oxygène liquide à usage médical conclu entre la société ISIS EURE ET LOIR donneur d'ordre et la société ISIS PARIS NORMANDIE portant sur l'aire géographique autorisée à l'exception des départements 14, 50 et 80, est transféré à la société EPIONE SANTE GRAND OUEST donneur d'ordre.

ARTICLE 3 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence régionale de santé de Normandie. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence régionale de santé de Normandie.

ARTICLE 4 : Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision,
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 6 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de l'Eure.

Fait à CAEN, le 19 octobre 2020

P/ le Directeur général

Le Directeur de l'Offre de Soins

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Kevin LULLIEN

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-28-005

DECISION DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT
RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE
PROLONGATION DE REMPLACEMENT DU
PHARMACIEN TITULAIRE DE L'OFFICINE DE
PHARMACIE SELURL « PHARMACIE LENEGRE » A
CHANU (61800)

**DECISION DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE
PROLONGATION DE REMPLACEMENT DU PHARMACIEN TITULAIRE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE
SELURL « PHARMACIE LENEGRE » A CHANU (61800)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 5125-16 ;

VU le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences régionales de santé, modifiée par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la décision du 15 juillet 2020 du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie portant autorisation de prolongation de remplacement du pharmacien titulaire de l'officine de pharmacie SELURL « PHARMACIE LENEGRE » à CHANU (61800) ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la demande du 20 octobre 2020 transmise par mail, de la société TRAJECTOIRE Administrateurs judiciaires, représentée par Madame Karine POTDEVIN, collaboratrice administratrice judiciaire à ALENCON (61000) 44 rue du Jeudi, représentant l'officine de pharmacie SELURL « PHARMACIE LENEGRE » route de Tinchebray 61800 CHANU, et complétée par mail le 28 octobre 2020 par Madame Julie LENEGRE, épouse de Monsieur Arthur LENEGRE, en vue de renouveler la prolongation du remplacement de Monsieur Arthur LENEGRE, pharmacien titulaire, dans l'incapacité de reprendre ses fonctions dans ladite officine, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020, par Madame Stéphanie NOEL, pharmacien remplaçant Monsieur Arthur LENEGRE depuis le 9 juillet 2019 ;

VU le certificat d'inscription en date du 28 février 2020 au tableau de la section D de l'ordre national des pharmaciens de Madame Stéphanie NOEL sous le numéro national d'identification RPPS 10000925973, en qualité de pharmacien remplaçant le titulaire de la « PHARMACIE LENEGRE » route de Tinchebray 61800 CHANU, à compter du 17 février 2020 ;

VU l'avenant au contrat de travail en date du 8 octobre 2020 prolongeant le contrat de travail à durée déterminée de Madame Stéphanie NOEL, établi initialement pour faire face à l'absence temporaire pour raisons personnelles de Monsieur Arthur LENEGRE, en vue de sa prolongation pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020 ;

VU le certificat médical de Monsieur Arthur LENEGRE en date du 23 octobre 2020 établi par le Docteur Karima KHALLOUT, pour la période du 30 octobre 2020 au 29 janvier 2021 ;

CONSIDERANT QUE Madame Stéphanie NOEL justifie :

- Etre inscrite au tableau de la section D de l'Ordre national des pharmaciens sous le numéro national d'identification RPPS 10000925973 en qualité de pharmacien remplaçant le titulaire, Monsieur Arthur LENEGRE, pharmacien titulaire de l'officine de pharmacie SELURL « PHARMACIE LENEGRE » située route de Tinchebray à CHANU (61800), à compter du 17 février 2020 ;
- Etre titulaire d'un avenant au contrat de travail à durée déterminée, la désignant comme pharmacien remplaçant Monsieur Arthur LENEGRE, pharmacien titulaire de l'officine de pharmacie SELURL « PHARMACIE LENEGRE » route de Tinchebray 61800 CHANU, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT QUE l'absence du pharmacien titulaire de l'officine se justifie par son état de santé ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Stéphanie NOEL est autorisée, en qualité de pharmacien remplaçant le titulaire, à être renouvelée pour prolonger le remplacement de Monsieur Arthur LENEGRE, titulaire de l'officine de pharmacie SELURL « PHARMACIE LENEGRE » à CHANU (61800) route de Tinchebray, objet de la licence de transfert n° 176 délivrée le 19 octobre 1992, jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressée, à compter de la date de notification de la présente décision ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de l'Orne.

Fait à Caen, le 28 octobre 2020

P/ Le Directeur général,

Le Directeur de l'Offre de Soins,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Kevin LULLIEN

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-26-006

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE
L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DU
LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE
EXPLOITE PAR LA SELAS DE BIOLOGISTES
MEDICAUX « CERBALLIANCE NORMANDIE »
(FERMETURE ET OUVERTURE DE SITE A
HONFLEUR)**

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DU
LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE EXPLOITE PAR LA SELAS DE BIOLOGISTES MEDICAUX
« CERBALLIANCE NORMANDIE »
(Fermeture et ouverture de site à HONFLEUR)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6222-5, L. 6222-6, L. 6223-6, D. 6221-24 à 25 et R. 6222-2 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

VU le titre II de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST », notamment son article 69 ;

VU le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les agences régionales de santé ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiée relative à la biologie médicale ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 modifié tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 208 ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 modifié relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 modifié relatif à la biologie médicale ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de M. Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1994 modifié du préfet du Calvados autorisant le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisite exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » sise désormais 42, rue de Verdun – 76600 LE HAVRE, enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) sous le n° EJ 76 003 591 5 ;

VU la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

VU la déclaration de modification de la structure juridique de la société exploitante reçue le 22 janvier 2020 relative à la démission de M. François SAINT-GILLES de ses fonctions de directeur général de la société et à la nomination de M. Alexandre LERICHE et de M. Antoine PRIGENT en qualité de directeurs généraux de la société à compter du 17 janvier 2020 ;

VU la déclaration de modification des conditions de fonctionnement du laboratoire reçue le 30 septembre 2020 relative à la cessation d'activité de M. Patrice DAMOISEAU, biologiste médical associé à compter du 31 août 2020 ;

VU la demande de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE », reçue le 10 février 2020 et déclarée recevable le même jour, relative à la fermeture le 3 novembre 2020 du site du laboratoire situé 50 rue de la République – 14600 HONFLEUR et à l'ouverture concomitante d'un site situé 45 Cours Albert Manuel – 14600 HONFLEUR et les informations complémentaires fournies par courriel les 7 et 9 octobre 2020 ;

D E C I D E

ARTICLE 1^{er}: La demande de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » relative à la fermeture le 3 novembre 2020 du site du laboratoire situé 50, rue de la République – 14600 HONFLEUR et à l'ouverture concomitante d'un site situé 45, cours Albert Manuel – 14600 HONFLEUR est acceptée.

ARTICLE 2: L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 juillet 1994 susvisé est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale, exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE », sise 42, rue de Verdun – 76600 LE HAVRE, enregistrée au FINESS sous le N° EJ 76 003 591 5, est implanté sur les sites suivants :

- 42, rue de Verdun – 76600 LE HAVRE

N° FINESS ET (site principal) 76 003 424 9 – site ouvert au public, pratiquant des examens des sous-familles suivantes en cas d'urgence : biochimie générale et spécialisée et hémostase ;

- Centre commercial du Mont Gaillard – avenue du Bois au Coq Prolongée – 76620 LE HAVRE
N°FINESS ET 76 003 425 6 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 162, avenue des Provinces – 76120 LE GRAND QUEVILLY

N°FINESS ET 76 003 427 2 – site ouvert au public, pratiquant des examens des sous-familles suivantes en cas d'urgence : biochimie générale et spécialisée et hémostase ;

- 6, rue Joachim du Bellay – 76000 ROUEN

N°FINESS ET 76 003 426 4 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 18, rue des Roquemonts – 14050 CAEN

N° FINESS ET 14 003 060 2 – site ouvert au public, pratiquant des examens des sous-familles suivantes : biochimie générale et spécialisée, pharmacologie, hématocytologie, hémostase, immunohématologie et bactériologie ;

- Pôle santé de la Côte Fleurie – 8, rue de la Brèche du Bois – RD 62 – 14113 CRICQUEBOEUF

N° FINESS ET 14 00 2688 1 – site ouvert au public, pratiquant des examens des sous-familles suivantes : biochimie générale et spécialisée, hématocytologie, hémostase, immunohématologie, bactériologie ;

- 20, rue Auguste Decaens – 14800 DEAUVILLE

N° FINESS ET 14 002 689 9 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- Maison médicale de Deauville Côte-Fleurie – CréActive Place – 14800 DEAUVILLE

N°FINESS ET 14 002 881 2 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- Boulevard Maurice Thorez – 14160 DIVES-SUR-MER

N°FINESS ET 14 002 836 6 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- Jusqu'au 3 novembre 2020 : 50, rue de la République – 14600 HONFLEUR

N°FINESS ET 14 002 815 0 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- A compter du 3 novembre 2020 : 45, cours Albert Manuel – 14600 HONFLEUR

N°FINESS ET 14 002 815 0 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 23, avenue Victor Hugo – 14100 LISIEUX

N°FINESS ET 14 002 814 3 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 9, place Le Hennuyer – 14100 LISIEUX

N° FINESS ET 14 002 687 3 – site ouvert au public (plateau technique), pratiquant des examens des sous-familles suivantes : biochimie générale et spécialisée (dont dosage des marqueurs sériques de la trisomie 21), pharmacologie, hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie, spermologie diagnostique, sérologie infectieuse, bactériologie, parasitologie, mycologie, virologie ;

- 54 bis, avenue Jean Jaurès – 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

N°FINESS ET 14 003 063 6 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 573, grande Rue – 27310 BOURG-ACHARD

N° FINESS ET 27 002 831 9 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 9, boulevard Pasteur – 27500 PONT-AUDEMER

N°FINESS ET 27 002 738 6 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 9, place Mackau – 61120 VIMOUTIERS

N° ET FINESS 61 000 645 4 – site pré- et post-analytique ouvert au public.

ARTICLE 3 : L'article 2 de l'arrêté du 8 juillet 1994 susvisé est modifié comme suit :

Les biologistes exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » sont les suivants :

- Monsieur Sylvain METGE, pharmacien, président de la société et biologiste-coresponsable ;

- Monsieur Alexandre LERICHE, pharmacien, directeur général de la société et biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Antoine PRIGENT, médecin, directeur général de la société et biologiste-coresponsable ;
- Madame Stéphanie ARSENE, pharmacienne, biologiste médicale associée ;
- Madame Nathalie BOUREZ, pharmacienne, biologiste médicale associée ;
- Monsieur Bernard COLIN, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Stéphanie DAVID, pharmacienne, biologiste médicale associée ;
- Monsieur Jean-Baptiste DAVY, médecin, biologiste médical associé ;
- Madame Aïssata DIALLO, médecin, biologiste médicale associée ;
- Monsieur Benjamin DESLANDES, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Véronique FERDINAND, médecin, biologiste médicale associée ;
- Monsieur Eric MEUNIER, médecin, biologiste médical associé ;
- Monsieur Alain PHILIPPART, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Isabelle PRADO, médecin, biologiste médicale associée ;
- Madame Claire VEYRONNET, pharmacienne, biologiste médicale associée ;
- Monsieur François SAINT-GILLES, pharmacien, biologiste médical associé.

ARTICLE 4 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière doivent faire l'objet d'une déclaration à l'agence régionale de santé de Normandie dans un délai d'un mois.

ARTICLE 5 : La présente décision est susceptible d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Ce recours hiérarchique peut être formé auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, 53, avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. La saisine du tribunal administratif de ROUEN peut se faire via Télérecours citoyen (www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : La présente décision est notifiée aux demandeurs et publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie et des départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime et de l'Eure.

ARTICLE 8 : La Directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Caen, le 26 octobre 2020

Le Directeur général
de l'ARS de Normandie

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-10-23-007

**DECISION PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITE DE
CHIRURGIE ESTHETIQUE AU PROFIT DU CENTRE
HOSPITALIER DU BELVEDERE LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DECISION PORTANT

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITE DE CHIRURGIE ESTHETIQUE

AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER DU BELVEDERE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le Code de la Santé Publique et notamment :

- ses articles L 6322-1 à L 6322-3 relatifs à la chirurgie esthétique ;
- ses articles R 6322-1 à R 6322-29 relatifs aux conditions d'autorisation en matière de chirurgie esthétique ;
- son article D 6322-30 relatif au délai de réflexion préalable à toute prestation de chirurgie esthétique ;
- ses articles D 6322-31 à D 6322-47 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux installations de chirurgie esthétique ;
- son article D 6322-48 relatif à la visite de conformité des installations de chirurgie esthétique ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU la circulaire DGS/SD 2B/DHOS/O4 n° 2005-576 du 23 décembre 2005 relative à l'autorisation et au fonctionnement des installations de chirurgie esthétique ;

VU la décision en date du 20 août 2012 de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie portant renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique avec prise d'effet le 07 décembre 2015, pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 6 décembre 2020.

VU la demande présentée le 30 juillet 2020 par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier du Belvédère en vue du renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique au sein de son établissement ;

VU le rapport établi par Madame Astrid BOURDIN, Chargée de mission à l'Agence régionale de santé de Normandie ;

CONSIDERANT les résultats de l'évaluation réalisée par le titulaire de l'autorisation en application de l'article R 6322-4 du code de santé publique ;

CONSIDERANT que les installations de chirurgie esthétique et leur utilisation au sein du centre hospitalier du Belvédère satisfont aux conditions d'autorisation fixées aux articles R 6322-14 à R 6322-

30 du code de la santé publique ainsi qu'aux conditions techniques de fonctionnement prévues par l'article L 6322-3 du code de la santé publique et définies par les articles D 6322-31 à D 6322-47 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT cependant que l'établissement devra adresser sans délai à l'Agence régionale de santé de Normandie les pièces énumérées dans le rapport d'instruction ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La demande présentée le 30 juillet 2020 par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier du Belvédère en vue du renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique au sein de son établissement est **acceptée**.

ARTICLE 2 : Ce renouvellement prendra effet à compter du 7 décembre 2020 pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 6 décembre 2025.

ARTICLE 3 : En application de l'article R 6322-3 du code de santé publique, le titulaire de l'autorisation devra adresser son dossier de renouvellement de la présente autorisation huit mois au moins et douze mois au plus avant l'achèvement de la durée de l'autorisation (6 décembre 2025), soit entre le 6 avril 2025 et le 6 décembre 2024.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L 6122-10-1 du Code de la Santé Publique, la présente décision est susceptible d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Conformément aux dispositions de l'article R 6122-42 du Code de la Santé Publique, ce recours hiérarchique peut être formé auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, à la Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) de la présente décision.

ARTICLE 5 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) de la présente décision. La saisine du Tribunal Administratif de Caen pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Par application des dispositions de l'article R 6322-9 du code de la santé publique, la présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Directeur du centre hospitalier du Belvédère et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Calvados.

ARTICLE 7 : La Directrice Générale adjointe de l'Agence régionale de santé de Normandie, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 23 octobre 2020

Le Directeur général

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE